

Avril 1952
MONTRÉAL

Relations

**Organisation professionnelle
et réforme de l'entreprise**

Richard ARÈS

**La coordination de nos
enseignements**

Gérard PLANTE

L'Acadie se souvient: 1752-1952

Antoine BERNARD

Le prétexte de la «science»

Marie-Joseph d'ANJOU

ALBERT
PLANTE

♦

LUIGI
d'APOLLONIA

♦

JOSEPH-H.
LEDIT

♦

ANDRÉ
PÂQUET

S O M M A I R E

AVRIL 1952

Éditoriaux 85
QUÉBEC ET L'AIDE FÉDÉRALE AUX UNIVERSITÉS. — LE
CANADA ET LA PAIX. — TRÈVE DE LÉGALISME.

Articles

ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET
RÉFORME DE L'ENTREPRISE Richard ARÈS 86
LA COORDINATION DE NOS EN-
SEIGNEMENTS Gérard PLANTE 90
L'ACADIE SE SOUVIENT:
1752-1952 Antoine BERNARD 92
LE PRÉTEXTE DE LA
« SCIENCE » Marie-Joseph D'ANJOU 95

Commentaires

L'habitation à Montréal. — La formule « pays de mis-
sion ». — L' « Inquiry Forum » du Gesù. — Pourquoi
il faut s'unir. — Pour un organisme familial. 98

Au fil du mois

L'année du 75^e anniversaire. — Que c'est bête ! — « Ma-
rie ». — Bravo Radio-Canada ! 100

Articles

DE BEAUX DIMANCHES
CHRÉTIENS Luigi D'APOLLONIA 101
LES GRANDES LIGNES D'UN
DÉBAT Albert PLANTE 102

CHRONIQUE DU THÉÂTRE André PÂQUET 105
HORIZON INTERNATIONAL Joseph-H. LEDIT 106

Les livres

La Victoire de Pâques } Paul BÉLANGER
Sujets d'oraison }
La Prière de l'Église pour les malades Édouard ROY
Essai sur Dieu, l'Homme et
l'Univers } Jean-Paul DALLAIRE
Mes amis les sens }
Les Profondeurs de l'âme } Philippe BÉLANGER
Grignon de Montfort }
L'Évêque errant Lucien PORCHERON
Le Cardinal Mindszenty Étienne BORBÉLY
Lacordaire Alexandre DUGRÉ
Paix ou Guerre ? Notre Paix } Richard ARÈS
Le Corporatisme d'association }
The Value of Order } Eugène POIRIER
Office Workers' Manual }
Self Test for Leadership Qualifications }
Thoughts on Management } Émile BOUVIER
How to Prepare a Foreman's Policy }
Foreman's Policy Manual } Paul DESJARDINS
Les Voyages de Samuel de Champlain Paul-Émile RACICOT
Les Origines de la guerre de 1939 }
Le triomphe de la Croix } Richard ARÈS
Le Secret de l'Espadon }
Les Extraordinaires Aventures de Corentin }

En trois mots

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA
Tél. : VEndôme 2541

Relations

XII^e année, N^o 136

Montréal

Avril 1952

É D I T O R I A U X

Québec et l'aide fédérale aux universités

L'ENTENTE récemment conclue entre Québec et Ottawa sur la question des octrois fédéraux aux universités a été, avec raison, une surprise pour plusieurs. L'autonomie de la province exige qu'il n'y ait pas d'accord définitif. Et pour deux motifs.

D'abord, parce que le principe constitutionnel de l'éducation réservée aux provinces revêt beaucoup plus d'importance pour la province de Québec. Le régime fédéral n'aurait vraisemblablement pas été institué, en 1867, si le Bas-Canada n'avait pas existé. Une union législative ne comportait aucun inconvénient sérieux pour les provinces anglo-saxonnes. Le principe de l'exclusive juridiction provinciale sur certains sujets déterminés s'imposait surtout pour le Bas-Canada. Ce fait historique indiscutable, aucun gouvernement de la province de Québec ne doit l'oublier. S'en inspirer, ce n'est pas faire preuve d'étroitesse, c'est être simplement fidèle à l'esprit des hommes qui ont représenté notre province quand s'édifiait la Confédération.

Le deuxième motif pour poser un acte concret d'autonomie, c'est que la province de Québec peut aisément accorder à ses universités une aide financière proportionnée à leurs besoins. Désireuse d'assurer à celles-ci les secours nécessaires, mais soucieuse aussi de voir notre province agir dans le sens de son histoire et de la constitution de 1867, la Chambre de Commerce du district de Montréal publiait, l'automne dernier, un mémoire sur l'aide financière aux universités. Elle y faisait une suggestion pratique qui paraît d'exécution facile: l'utilisation par le gouvernement d'une disposition de l'article 32 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui représenterait une somme de sept à huit millions de dollars. Un calcul plus récent, basé sur les prévisions pour 1952, porte cette somme à treize millions. Dans ces conjonctures, l'aide fédérale — environ deux millions pour l'ensemble des universités de la province de Québec — apparaît comme un palliatif. Il importe

d'ajouter que l'aide provinciale ne sera pleinement efficace que le jour où elle prendra la forme d'octrois légaux, indépendants des aléas de la politique.

La Chambre de Commerce n'aurait pas eu à intervenir, l'automne dernier, si l'on avait tenu compte du mémoire qu'elle présenta en 1947 aux gouvernements fédéral et provincial « sur le problème des relations financières entre le pouvoir central et les provinces et sur la nécessité de les établir sur une base conforme à la protection de l'autonomie des provinces dans le véritable esprit de la Confédération ».

L'opinion publique doit aider nos chefs provinciaux à prendre une décision typiquement provinciale. Cette décision, loin de nuire à l'unité canadienne, ne fera que mieux garantir l'intégrité constitutionnelle du Québec, intégrité qui fut, en 1867, le premier souci de nos représentants.

Le Canada et la paix

LE DÉSARMEMENT unilatéral est une chimère. Soit. Une organisation militaire raisonnable est donc indispensable au bloc occidental. Soit encore. On ne doit pas, pour autant, oublier la primauté des valeurs spirituelles. Le problème de la paix est avant tout un problème moral. La paix monte de l'âme, établie dans la tranquillité de l'ordre par la reconnaissance de la souveraineté de Dieu, reconnaissance vraie, pratique, féconde en œuvres.

On sait avec quels accents S. S. Pie XII répète que la paix dépend d'abord du spirituel; il affirmait, dans son radiomessage de Noël dernier, que tout observateur impartial est convaincu « que le nœud du problème de la paix est présentement d'ordre spirituel, qu'il est déficience ou défaut spirituel. Trop rare dans le monde d'aujourd'hui est le sens profondément chrétien, trop peu nombreux sont les vrais et parfaits chrétiens. De la sorte, les hommes eux-mêmes mettent obstacle à la réalisation de l'ordre voulu de Dieu ».

Il faut se réjouir, par conséquent, lorsque des hommes politiques, des diplomates proclament la pri-

mauté des valeurs spirituelles et la dépendance étroite de l'homme vis-à-vis du Maître de la vie et de la mort, de la paix et de la guerre. Nous soulignons avec plaisir les paroles que prononçait, au début de février, notre ministre des Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson, dans son allocution d'intronisation comme chancelier de l'Université Victoria de Toronto, et celles prononcées tout récemment par M. Saint-Laurent devant les finissants du collège Saint Michael's de Toronto. A un auditoire de mille invités et aux étudiants qui manifestaient bruyamment en sa faveur, le nouveau chancelier nota qu'aucune idée, si nuisible ou si fautive soit-elle, ne peut être tuée par des baïonnettes, ou même par une bombe atomique. « On doit lui résister par des armes intellectuelles et spirituelles et en supprimant les conditions de pauvreté, de misère et d'injustice qui favorisent sa croissance. » Tout en déclarant que des sacrifices sont nécessaires pour la paix, M. Saint-Laurent précisa, de son côté, que « nous devons du même coup chérir et développer nos ressources spirituelles... Ce sont nos églises, nos collèges et nos universités qui sont les dépositaires de l'héritage spirituel, de même que la source de la puissance spirituelle du monde libre ». Les sacrifices matériels seraient criminels s'ils devaient pousser à la guerre préventive. « Il n'y a que les plus obstinés qui croient à la folie d'essayer de détruire l'État soviétique par la force, parce que nous savons trop bien qu'il en résulterait un holocauste universel. »

On aime à dire que le Canada peut jouer, s'il le désire, un rôle très positif en faveur de la paix. Les paroles de M. Saint-Laurent et de M. Pearson nous font

espérer que notre pays se fera, sur la scène internationale, le défenseur des réalités spirituelles et, par là, un efficace artisan de paix.

Trêve de légalisme

AUX CITOYENS HONNÊTES de la métropole et de la province, apparaît de plus en plus clairement l'urgence de vider au plus tôt le cas des intimés dans l'enquête sur la moralité à Montréal. Trop de preuves graves, au dire du juge qui préside l'enquête, ont déjà fourni matière à jugement. Personne ne peut plus admettre que, par un abus flagrant de « technicalités » légales, on s'applique à retarder la marche d'une procédure dont l'unique fin est de découvrir et de punir les exploités du vice à Montréal. Il faut — et tout de suite — sortir des ornières du légalisme pour sauver, en même temps que la moralité publique, le bon renom de notre cité, qui se dit et se veut chrétienne.

L'honnêteté publique exige donc la *reprise immédiate*, la *conduite rapide* et le *juste achèvement* de l'enquête montréalaise sur la moralité.

Si les autorités compétentes refusent de faire droit sans délai à cette réclamation d'intérêt public, le peuple honnête de chez nous ne pourra se retenir de penser qu'elles ont peur de la lumière, qu'elles sont peut-être complices des iniquités dénoncées. Et l'électeur consciencieux devra obtenir de tout candidat à l'administration publique l'engagement formel et précis de travailler non seulement au succès de l'enquête, mais à l'établissement et au maintien d'un climat de santé morale dans la cité.

POUR UN ORDRE CORPORATIF

ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Richard ARÈS, S. J.

P ARMI LES RÉFORMES inscrites au programme de l'encyclique *Quadragesimo anno* en vue de restaurer l'ordre social, il en est deux qui ont connu une fortune singulière dans les milieux catholiques: celle de l'économie par l'organisation professionnelle et celle de l'entreprise par la transformation du contrat de travail. L'une et l'autre tendaient en somme à un même but: réformer le régime économique et social alors en vigueur, transformer le capitalisme en le soumettant à des principes directeurs efficaces et à des institutions nouvelles.

La pensée pontificale cependant était loin d'accorder une égale importance à ces deux réformes. Autant elle s'exprimait dans un langage vigoureux, catégorique et

impératif, quand il s'agissait de la première, autant elle se nuancait et s'adouçissait au point de n'être plus qu'une simple suggestion, quand elle touchait à la seconde. A cela rien d'étonnant: elle ne faisait qu'être logique avec elle-même, avec l'attitude prise envers le capitalisme et envers le contrat de travail en particulier.

Du premier, Pie XI disait: système non pas intrinsèquement mauvais, mais vicié, et vicié par l'individualisme libéral, et c'est directement cet individualisme libéral qu'il visait dans le capitalisme, quand il proposait sa réforme de l'économie par le moyen de l'organisation professionnelle. Du second, il déclarait: institution juste et légitime en soi, mais qui, en pratique, a besoin d'être réglée selon les normes de la justice et

d'être rendue plus conforme à la dignité humaine; d'où, en vue de réaliser cette dernière exigence, la suggestion faite de tempérer le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société, c'est-à-dire de procéder, dans la mesure du possible, à ce qu'on devait bientôt appeler une réforme de structure de l'entreprise capitaliste.

Bref, ce que le Pape dénonçait dans le capitalisme, c'était beaucoup moins sa structure juridique que son esprit, sa doctrine inspiratrice; position initiale qui l'amenait logiquement à recommander avec instance l'organisation corporative professionnelle et à conseiller seulement des essais de réforme de l'entreprise.

Stimulés par ces directives pontificales, les catholiques de tous les pays cherchèrent à réaliser cette double réforme. Fait à noter cependant: de 1931 à 1939, c'est vers l'organisation professionnelle de l'économie que s'oriente le gros de leur effort. Il faut dire que le « corporatisme » apparaît alors comme le régime à la mode, surtout dans les pays totalitaires. Survient la guerre. Aux yeux de beaucoup, fascisme et « corporatisme », si intimement liés, doivent être englobés dans une même réprobation. Des expériences malheureuses fournissent un semblant de justification à une telle attitude, et bientôt la mode change, elle passe aux réformes de structure de l'entreprise.

I. — L'ASSAUT CONTRE L'ENTREPRISE CAPITALISTE

La guerre était à peine terminée que se déclenchait contre l'entreprise capitaliste un assaut général, auquel les catholiques ne voulurent pas demeurer étrangers. Expliquaient en quelque sorte leur attitude, d'une part, les sévères dénonciations du capitalisme prononcées par Pie XII durant la guerre et, d'autre part, une déclaration du même Pontife sur le devoir de réformer la grande entreprise.

Dans son radiomessage de Noël 1942, Pie XII, en effet, avait dénoncé vigoureusement le système actuel: « L'Église, déclarait-il alors, ne peut pas ignorer ou ne pas voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa situation, se heurte à tout un système qui, loin d'être conforme à la nature, est en opposition avec l'ordre de Dieu et avec la fin assignée par Dieu aux biens terrestres. »

Encore plus précis et plus direct parut le discours prononcé le 1^{er} septembre 1944. Le Pape y rejetait le communisme au nom de la conscience chrétienne; mais celle-ci, ajoutait-il aussitôt, « ne peut pas davantage s'accommoder de ces systèmes qui, admettant le droit de propriété privée suivant un concept absolument faux, se mettent en contradiction avec un ordre social de bon aloi. Et c'est pourquoi, là où, par exemple, le « capitalisme » se fonde sur ces conceptions erronées et s'arrogé un droit illimité sur la propriété en dehors de toute subordination au bien commun, l'Église l'a toujours réprouvé comme contraire au droit naturel ».

Cette réprobation allait prendre d'autant plus de force aux yeux des catholiques que le Souverain Pontife, dans ce même discours, après avoir marqué ses préférences pour les petites et moyennes entreprises, ajoutait ce qui suit: « Là où la grande exploitation continue de se montrer plus heureusement productive, elle doit offrir la possibilité de tempérer le contrat de travail par un contrat de société. »

Les catholiques, dans un bon nombre de pays, ne tardèrent pas à faire de cette phrase le pivot de leur programme social. Les précautions et les restrictions posées par Pie XI, disaient-ils, n'existent plus; la suggestion de *Quadragesimo anno* s'est transformée en une obligation morale. Et bientôt s'élabora toute une doctrine tendant à démontrer le droit pour la classe ouvrière d'entrer comme chez elle dans l'entreprise capitaliste. C'est là, ajoutaient certains, la grande réforme de l'heure. Il s'agit d'abattre le capitalisme; or, celui-ci tire sa force de l'organisation juridique actuelle de l'entreprise, qui attribue au capital l'autorité, les bénéfices et la propriété. C'est donc vers l'entreprise que doit se diriger le gros de nos efforts; c'est dans cette forteresse qu'il faut pénétrer pour y installer les représentants du monde ouvrier.

Le résultat, on le connaît. Partout, mais particulièrement en France, en Italie, en Allemagne, et même au Canada bien qu'avec plus de modération, les forces syndicales ouvrières montent à l'assaut de l'entreprise capitaliste. Dans ces pays, il n'est plus ou il est à peine question de l'organisation professionnelle de l'économie, au point qu'un journal ouvrier du Québec va même jusqu'à écrire avec ironie, sans se rendre compte du tragique de son affirmation: « Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il faut chercher en dehors des cadres des mouvements syndicaux authentiques pour trouver les principaux héros de cette réforme sociale. »

II. — LE TRIPLE AVERTISSEMENT DU SOUVERAIN PONTIFE

Mais bientôt allait se faire entendre la voix du Souverain Pontife pour rappeler aux catholiques la véritable pensée de l'Église à cet égard. De fait, Pie XII en est déjà rendu à son troisième avertissement, dont le dernier est tout à fait récent.

1. *L'avertissement du 7 mai 1949.* — Aux patrons catholiques, qu'il recevait le 7 mai 1949, Pie XII signalait cette communauté d'activité et d'intérêts qui existe entre chefs d'entreprise et ouvriers et qui, ajoutait-il, devrait se traduire par une expression commune, par l'attribution aux ouvriers d'une juste part de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale. Comment? Par quelle formule sociale et juridique? Non pas, répondait-il, par l'étatisation et la nationalisation, ni même par l'introduction généralisée du contrat de société dans toute entreprise,

car, précisait-il à propos de cette dernière formule, il n'est pas vrai que toute entreprise particulière soit par sa nature une société, « de manière que les rapports entre participants y soient déterminés par les règles de la justice distributive ». Sans doute, l'entreprise comporte aussi d'autres rapports personnels, notamment des rapports de commune responsabilité, mais « le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit, ... doit, toujours dans les limites du droit public de l'économie, rester maître de ses décisions économiques ».

La formule, au contraire, à approuver et à mettre en pratique, continuait-il, c'est celle même de Pie XI, à savoir: l'organisation professionnelle dans les diverses branches de la production, et cela en vue de mieux triompher du libéralisme économique.

Le Souverain Pontife avertissait donc clairement les catholiques, d'une part, de respecter certaines limites dans leurs demandes de réforme de l'entreprise et, d'autre part, d'orienter plutôt leurs efforts vers la formule de l'organisation professionnelle.

2. *L'avertissement du 3 juin 1950.* — Pie XII devait revenir à la charge, avec plus de clarté et de précision encore, l'année suivante. La politique sociale actuelle, remarque-t-il, tend à assujettir de plus en plus le propriétaire privé à des obligations juridiques en faveur de l'ouvrier. Dans cette voie, il y a une limite: celle où « surgit le danger que la classe ouvrière ne suive à son tour les errements du capital, qui consistaient à soustraire, principalement dans les très grandes entreprises, la disposition des moyens de production à la responsabilité personnelle du propriétaire privé (individu ou société) pour la transférer sous la responsabilité de formes anonymes collectives ».

Danger d'autant plus sérieux « lorsqu'on exige que les salariés appartenant à une entreprise aient le droit de cogestion économique, notamment quand l'exercice de ce droit relève, en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées en dehors de l'entreprise », alors que « ni la nature du contrat de travail ni la nature de l'entreprise ne comportent nécessairement par elles-mêmes un droit de cette sorte ».

Que si l'on objecte que salariés et employeurs sont également sujets de l'économie et que les institutions économiques en conséquence doivent traduire une telle qualité, le Pape répond que, d'une part, « il n'est pas question de nier cette parité », et que, d'autre part, « c'est un principe que la politique sociale a déjà fait valoir et qu'une politique organisée sur le plan professionnel ferait valoir plus efficacement encore ».

Ce deuxième avertissement se doublait donc d'une mise en garde relative aux dangers de pousser trop loin la lutte contre l'entreprise privée et faisait une allusion très nette à la supériorité de l'organisation professionnelle.

3. *L'avertissement du 31 janvier 1952.* — Des catholiques cependant hésitaient encore. Voici que le 31 janvier dernier, le Souverain Pontife a reçu le Conseil national de l'Union chrétienne des chefs d'entreprise d'Italie. On parle beaucoup aujourd'hui, leur a-t-il dit, de réforme dans la structure de l'entreprise, et par là on entend avant tout « des modifications juridiques concernant ceux qui en font partie, qu'ils soient patrons ou employés incorporés dans l'entreprise en vertu du contrat de travail ».

Et le Pape de dénoncer les tendances qui s'infiltraient dans ces mouvements de réforme: on n'applique point, dit-il, les normes incontestables du droit naturel aux conditions changées de l'époque, mais on les exclut tout simplement. De plus, on ne tient pas compte du fait que chaque entreprise est par son but même étroitement liée à l'ensemble de l'économie nationale, et on court ainsi le risque de poser des prémisses erronées et fausses, au détriment de tout l'ordre économique et social. L'on va même, pour se justifier, jusqu'à s'appuyer sur l'autorité de Pie XI, mais « rien n'était plus étranger (à celui-ci) qu'un encouragement quelconque à poursuivre le chemin qui conduit vers les formes d'une responsabilité collective anonyme ».

Le plus grave enfin, peut-être, c'est, ajoute Pie XII, qu'on a dénaturé les paroles de haute sagesse de son prédécesseur, « en donnant le poids et l'importance d'un programme social de l'Église, en notre époque, à une observation tout à fait accessoire au sujet des éventuelles modifications juridiques dans les rapports entre les travailleurs, sujets au contrat de travail, et l'autre partie contractante; et, en revanche, en passant plus ou moins sous silence la principale partie de l'encyclique *Quadragesimo anno*, qui contient en réalité ce programme, c'est-à-dire l'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie ».

Est-ce à dire que l'Église s'oppose à toute réforme de l'entreprise? Non pas. Le 3 juin 1950, le même Souverain Pontife, qui niait, à la suite de Pie XI, « la nécessité intrinsèque d'ajuster le contrat de travail sur le contrat de société », s'empressait d'ajouter: « On ne méconnaît pas pour autant l'utilité de ce qui a été jusqu'ici réalisé en ce sens, de diverses manières, au commun avantage des ouvriers et des propriétaires. » C'est encore lui qui déclarait, le 11 mars 1951, aux ouvriers espagnols: « Elle (l'Église) considère d'un bon œil et même encourage tout ce qui, dans les limites permises par les circonstances, vise à introduire des éléments du contrat de société dans le contrat de travail et améliore la condition générale du travailleur. » De même enfin, dans ce discours du 31 janvier 1952, que nous analysons présentement, le Pape termine en demandant aux employeurs que la fraternité chrétienne anime toute leur entreprise, afin qu'elle les rende « ingénieux et habiles pour faire en sorte que la dignité personnelle du travailleur, bien loin de se perdre dans

l'organisation générale de l'entreprise, conduise celle-ci à une plus grande efficacité, non seulement matérielle, mais aussi et surtout susceptible de lui assurer la valeur d'une véritable communauté ».

Claire apparaît donc la position présente du Souverain Pontife à cet égard. Réforme de l'entreprise, et même réforme de structure de l'entreprise, oui, mais à une triple condition: *a*) qu'on sache interpréter et appliquer correctement les normes incontestables du droit naturel qui doivent jouer en la matière; *b*) qu'on ne répète pas les errements tant reprochés au capital de s'abriter derrière « les formes d'une responsabilité collective anonyme »; *c*) qu'on n'en fasse pas, à notre époque, le point central et principal du programme social catholique.

III. — LA SUPÉRIORITÉ DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE SUR LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Ce point central et principal demeure « l'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie ». Je n'ai pas à justifier ici le Souverain Pontife de cette prise catégorique de position; je voudrais plutôt essayer de faire soupçonner la supériorité d'un tel plan sur les projets appelés « réformes de structure », et cela en m'inspirant des considérations déjà faites à ce sujet par le R. P. Nell-Breuning, S. J. (« Vocational Groups and Monopoly », dans *Review of Social Economy*, septembre 1951).

Pie XI avait donné aux catholiques une pressante consigne: celle de travailler à mettre un terme au conflit qui divise les classes, en provoquant et encourageant une cordiale collaboration des professions, et en s'efforçant de reconstituer les corps professionnels (*Quadragesimo anno*, nn. 89-90). Fallait-il pour cela dissoudre les associations d'employeurs et d'employés? Non, car, dans la pensée du même Souverain Pontife, ces associations étaient destinées à frayer la voie aux groupements corporatifs déjà recommandés (*ibid.*, n. 94).

La consigne revenait donc à ceci: ne pas démolir ce qui existe, mais plutôt créer ce qui manque. Or, ce qui manquait alors, et ce qui manque encore aujourd'hui, c'est un ensemble d'institutions qui traduise juridiquement ce fait capital de la communauté d'activité et d'intérêts qui lie tous ceux qui participent à une même production de biens ou à une même prestation de services pour le bénéfice de toute la nation: « Chefs d'entreprises et ouvriers, répète Pie XII, ne sont pas antagonistes inconciliables. Ils sont coopérateurs dans une œuvre commune. » Et ce fait de coopération l'emporte sur la rivalité d'intérêts qui les oppose les uns aux autres sur le marché du travail.

Mais, alors que cette rivalité d'intérêts s'exprime présentement dans une institution, à savoir le syndicat,

rien ne traduit socialement et juridiquement l'autre fait communautaire. Il s'ensuit que l'antagonisme entre employeurs et employés continuera à l'emporter sur la solidarité d'intérêt qui devrait les unir, aussi longtemps qu'il n'existera pas une organisation pour grouper tous ceux que joint déjà un même effort de production et pour les mettre en mesure de régler ensemble leurs problèmes communs. La solution est donc tout indiquée: il faut créer cette institution qui va traduire la solidarité d'activité, d'intérêt et de responsabilité entre employeurs et employés, et qui va permettre à chacun de participer avec des droits égaux à la prise des grandes décisions communes.

Cela admis, il ne reste plus qu'à déterminer sur quel plan devra s'établir une telle institution: sur le plan de l'entreprise ou sur le plan de la profession? La réponse à cette question doit nécessairement tenir compte du rôle assigné à la future institution. Or, nous l'avons dit, il s'agit de traduire socialement et juridiquement l'union qui existe entre tous ceux qui participent à un même effort de production; il s'agit d'intégrer toutes ces activités partielles pour les orienter vers le bien commun; il s'agit, en pratique, d'élaborer une politique économique et sociale pour toute une industrie. Cela est-il possible sur le plan de l'entreprise? Uniquement si l'entreprise constitue elle-même l'ensemble de l'industrie, ce qui est un cas exceptionnel.

En principe, donc, c'est le plan de la profession ou de toute l'industrie qu'il faut choisir. L'immense avantage de s'élever à un tel plan, c'est que là n'existent plus la plupart de ces difficultés qui rendent presque insoluble le problème de « codétermination » ou de cogestion dans l'entreprise. Dans celle-ci, en effet, une foule de décisions affectent de façon adverse patrons et ouvriers, de sorte qu'un droit absolu de cogestion aboutit logiquement à transformer les ouvriers en copropriétaires. Sur le plan supérieur de la profession, l'opposition entre capital et travail ne joue qu'un rôle secondaire, précisément parce que les décisions à prendre affectent la plupart du temps employeurs et employés dans le même sens. Ce n'est pas d'eux principalement que surviendront alors les conflits d'intérêts, mais ceux-ci surgiront plutôt entre entreprises de différentes grandeurs et entre les divers secteurs d'une même branche de production. Ce qui est une tout autre question.

Il y aurait encore beaucoup d'autres considérations à faire, beaucoup d'autres précisions à donner. L'essentiel toutefois a été dit. Il suffit à faire soupçonner la supériorité de l'organisation professionnelle sur la réforme de l'entreprise. Rien n'empêche les catholiques de travailler simultanément à faire réussir l'une et l'autre; mais, après le triple avertissement du Souverain Pontife actuel, il n'est plus permis à aucun d'eux d'ignorer laquelle a les préférences et le total appui de l'Église.

La coordination de nos enseignements

Gérard PLANTE, S. J.

C'EST avec beaucoup de modestie que nous abordons ce sujet. Il faudrait être naïf pour s'imaginer que l'on peut dogmatiser à son aise là-dessus. « Réforme », « progrès », « avenir de nos jeunes » : ces mots enthousiasment le controversiste. On peut écrire d'éloquents tirades sur l'inadaptation de nos institutions secondaires, sur les emplois lucratifs dont nos jeunes sont frustrés à cause d'une éducation inadéquate; on peut, en haussant le ton de la voix, porter de solennelles accusations contre les éducateurs... Mais repenser dans son ensemble et dans ses détails l'organisation de notre enseignement secondaire exige plus que de l'éloquence: il y faut de l'ampleur de vue, de la nuance, de l'objectivité. Un travailleur isolé ne saurait résoudre seul un problème où se trouvent impliqués tant d'intérêts, tant d'organismes, tant d'autorités. Songez qu'une tentative de réforme peut mettre en alerte les universités, le clergé, les professions libérales, le Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement.

Nous n'essaierons donc pas ici de tout régler d'un seul coup. Sans prôner encore aucune mesure particulière, nous voudrions, en proposant une simple terminologie, préciser certains concepts et contribuer ainsi à rendre nos débats plus fructueux.

*

D'abord, de quoi s'agit-il quand on parle de réformer notre enseignement « secondaire »? Restreindre ce terme au cours classique gréco-latin, c'est faire un faux pas dès le début; c'est soulever la vieille querelle des « humanités anciennes », c'est ramener le problème de l'amélioration de nos enseignements à un débat sur l'importance et la valeur formative de *deux matières scolaires*. Les Occidentaux se sont livrés, sur cette question, à de passionnantes polémiques. Nous ne ferions que répéter ce que les pédagogues, les penseurs, les intellectuels de France et de Belgique ont déjà dit mieux que nous.

Ce qui est réellement en cause, chez nous, c'est un secteur de nos enseignements du *second degré*. Par cette expression, — que nous empruntons à la nomenclature française, — nous entendons l'ensemble des enseignements qui, dans notre système scolaire, se situent entre l'école primaire et l'université. Ces enseignements ont ceci de commun qu'ils s'adressent tous à l'adolescent et, partant, doivent tenir compte des exigences psychologiques propres à cet âge. Aux yeux du pédagogue, ces enseignements du second degré comprennent deux

Le P. Plante, actuellement adjoint du préfet des études au Collège Sainte-Marie (Montréal), est M. A. en pédagogie de l'Université de Fordham et licencié en sciences pédagogiques de l'Université de Louvain. L'automne dernier, à Louvain, il a soutenu, avec grande distinction, une dissertation doctorale sur les objectifs de l'enseignement secondaire.

secteurs: a) un secteur que nous appellerions le secteur de l'*enseignement spécial*¹, parce que le soin général d'éduquer y est spécifié par le souci de préparer, plus ou moins immédiatement, à une tâche lucrative (par exemple, les écoles techniques, les écoles normales, etc.); b) un second secteur que nous appellerions *enseignement général*: il se caractérise par la préoccupation d'assurer à l'adolescent un développement plus complet, plus général de sa personnalité, sans songer à le préparer immédiatement à une profession. C'est cet *enseignement général* du *second degré* que nos éducateurs, nos intellectuels songent à améliorer; c'est celui-là que nous appellerions *secondaire*. Comme, à l'origine, cet enseignement « secondaire » n'était dispensé que par les collèges classiques, nous avons pris l'habitude, chez nous, d'identifier « classique » et « secondaire ». Aujourd'hui, nous semble-t-il, l'expression *enseignement secondaire* devrait s'appliquer aussi à nos collèges scientifiques; notre école primaire supérieure devrait elle-même être conçue comme un enseignement général du second degré².

*

La première question à considérer en vue d'améliorer notre enseignement secondaire (au sens défini plus haut), c'est la *finalité* de cet enseignement. Ce terme de « finalité » désigne tous les résultats, de quelque ordre qu'ils soient, que nos institutions secondaires, dans leur ensemble, sur le plan national, doivent viser à produire. Si nous examinons les discussions des pédagogues français, belges et américains sur ce sujet, nous constaterons que deux sortes de résultats les préoccupent. D'abord, les qualités intellectuelles, physiques et morales que l'enseignement secondaire, pour maintes raisons, doit développer chez les adolescents. Ces améliorations diverses à produire dans la *personne* de l'adolescent, nous les appelons les *objectifs* de l'enseignement secondaire. Communiquer une certaine quantité de connaissances en géographie, en histoire, en mathématiques, etc., constitue *un* de ces *objectifs*; apprendre à raisonner en est un autre.

1. Nous ne disons pas « spécialisé », parce que ce terme a un sens officiel chez nous: sens plus restreint que notre expression « enseignement spécial ».

2. L'extension que nous donnons au mot « secondaire » n'est pas une innovation d'inspiration américaine. Nous pourrions citer de classiques éducateurs belges (le P. Verest, S. J., par exemple) qui, en 1900 et même en 1896, attribuaient au terme « secondaire » le sens que nous donnons ici à l'expression « second degré ».

Outre ces résultats qui se situent dans la personne de l'élève, l'enseignement secondaire vise d'autres buts qui répondent aux exigences des ensembles auxquels se rattache cet enseignement. Ainsi, l'enseignement secondaire s'insère dans un système scolaire national (plus exactement provincial); à ce titre, un rôle particulier lui est dévolu: il constitue le palier qui donne accès à l'université. L'enseignement secondaire se rattache aussi à l'ensemble de notre société civile. Celle-ci compte sur lui pour préparer une élite intellectuelle, pour renouveler les effectifs de ses professions libérales et scientifiques. L'Église enfin compte sur l'enseignement secondaire pour assurer la relève sacerdotale. Tous ces rôles que doit jouer l'enseignement secondaire dans les ensembles auxquels il se rattache, nous les appelons *fonctions*. La « préparation aux études universitaires » est une fonction propédeutique; la « préparation d'une élite intellectuelle », la « préparation de candidats au sacerdoce ou aux professions libérales ou scientifiques » sont des fonctions sociales. Évidemment, il n'est pas nécessaire que chacune des institutions du niveau secondaire essaie de remplir toutes les fonctions qui incombent à l'ensemble du système secondaire. Une institution peut bien, par exemple, se préoccuper tout spécialement de la culture des vocations sacerdotales.

*

La réforme d'un enseignement secondaire, après avoir discuté les *objectifs* et les *fonctions* de cet enseignement, peut en examiner la *structure*. Ce terme désigne l'ensemble des rouages pédagogiques grâce auxquels l'enseignement secondaire remplit ses fonctions ou atteint ses objectifs; plus exactement, il désigne le système selon lequel s'articulent ces divers rouages. Les rouages qui font d'ordinaire l'objet de discussions dans les projets de réforme sont les suivants: les *matières*, les *branches*, les *types*, les *cycles*.

On appelle *matière* tout savoir ou savoir-faire qui peut donner lieu à des exercices scolaires. En d'autres termes, est matière scolaire tout ce qui peut se présenter comme objet d'un examen. L'histoire est une matière, le thème latin aussi, et la dissertation philosophique. Toutes les sciences, à la rigueur, peuvent devenir matière d'enseignement secondaire, pourvu qu'elles soient d'abord soumises à un certain processus qui les transforme en instrument de formation pour les esprits adolescents.

Une *branche* est un ensemble de matières que l'on groupe, soit parce qu'elles s'inspirent d'une même science, soit parce qu'elles recourent à des méthodes identiques ou traitent d'un même objet matériel, soit pour d'autres raisons. Ainsi, par exemple, le français constitue une *branche* qui comprend des *matières* telles que la grammaire, la phraséologie, l'histoire littéraire, la dissertation littéraire, etc. Notre enseignement secondaire connaît, entre autres, les branches suivantes: les

mathématiques, la philosophie, les sciences physiques, les sciences naturelles, la religion, etc.

Un esprit adolescent ne saurait évidemment absorber toutes les branches que les adultes ont organisées au niveau secondaire. A l'usage des divers esprits adolescents, on peut constituer divers groupements des branches secondaires. Un groupement de branches secondaires qui forme un tout cohérent et qui se suffit s'appellera un *type* d'enseignement secondaire. Un type se désigne d'ordinaire d'après une ou deux branches prédominantes: on aura, par exemple, le type gréco-latin, le type latin-sciences, le type latin-mathématiques, etc.

Dans tous les types d'enseignement secondaire, on distingue, sur le plan de la durée, des étapes successives marquées soit par des changements de programmes, soit par des changements de méthodes, soit par des examens spéciaux, soit par des possibilités nouvelles d'orientation. On nomme ces étapes des *cycles*. Ainsi, par exemple, dans notre cours classique, on distingue trois cycles: le premier va de la sixième à la troisième inclusivement (de la classe d'éléments latins à celle de versification), le deuxième comprend la seconde et la première (classes de belles-lettres et de rhétorique), le troisième, nos deux années de philosophie.

*

Il n'y a pas seulement la structure de l'enseignement qui lui permette de répondre à sa finalité. Il y a encore ses *méthodes*. Le mot *méthode* exige lui aussi quelques explications. Il a un sens large et un sens restreint. Au sens restreint, il désigne un procédé d'enseignement, une technique pour exécuter un exercice scolaire. Au sens large, une *méthode* est un ensemble ordonné de moyens pédagogiques que l'on applique à l'enfant pour réaliser des fins éducatives déterminées. Il s'agit vraiment d'un système complet d'éducation dont les techniques s'appuient sur une philosophie et une psychologie. On parle ainsi de la méthode montessorienne, de la méthode decrolyenne, des méthodes actives par opposition aux méthodes traditionnelles.

Dans quel sens emploie-t-on, chez nous, le mot *méthode* quand on discute de la réforme de notre enseignement secondaire? C'est, en général, au sens restreint. Nos débats ne portent pas, en effet, sur l'opportunité de réorganiser notre enseignement secondaire selon les principes de l'école active, mais sur l'adaptation de notre système secondaire aux besoins de notre jeunesse.

*

Les quelques définitions que nous venons de soumettre au lecteur ont une grande importance. Elles permettent de dégager plus nettement la portée (sans préjuger leur valeur) des propositions que l'on peut avoir à examiner. S'agit-il, par exemple, de hâter l'accès

de nos jeunes gens à l'université ? Cette mesure implique une prise de position sur la *fonction* propédeutique de notre enseignement secondaire, elle a des répercussions sur l'organisation de nos *types* et de nos *cycles* d'études secondaires; elle affecte aussi nos *méthodes*, car l'obligation d'inculquer en un temps limité une somme considérable de connaissances impose des méthodes déterminées, et les méthodes, à leur tour, impliquent la priorité de certains *objectifs* sur d'autres: elles peuvent

impliquer, par exemple, que l'on accorde plus d'importance à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire qu'à la maîtrise de certaines opérations intellectuelles fondamentales, qu'à la culture de certains idéals.

Finalité, structure, méthodes: ces trois mots désignent trois aspects intimement liés de notre enseignement secondaire. Une mesure de réforme qui oublierait l'un ou l'autre de ces trois aspects s'avérerait bientôt chimérique ou nocive.

L'Acadie se souvient

1752-1952

Antoine BERNARD, C. S. V.

L'HORLOGE du monde va son train, et voici qu'arrive pour l'Acadie le cycle des années chargées de souvenirs: 1952, 53, 54, — 1955! Parce que ce sont des souvenirs peu gais, plutôt sombres et tragiques, faudrait-il les taire et passer outre? Allons-nous, par souci de « bonne entente », craindre de froisser quelqu'un en évoquant 1752-1755? Les faits qui ont brisé le destin d'un peuple et qui l'ont marqué à jamais du sceau du martyr (je parle d'un peuple *in globo*), ces faits historiques doivent-ils aujourd'hui être pudiquement voilés au public, de crainte d'attrister quelques grands propriétaires, quelques puissants industriels de l'Est canadien? Le silence doit-il envelopper comme d'un second linceul les victimes du Grand Dérangement?

Voici que du fond de ma mémoire surgit, comme une réponse à la question, un rafraîchissant souvenir. Par delà la brume des années, une vision d'enfance se lève, nette et précise comme le matin printanier qu'elle évoque.

C'était le matin de mes quatorze ans. Sous mes yeux ondulait, scintillante au soleil, la nappe dorée de la baie des Chaleurs. Mon père vint à moi. Fixant l'horizon liquide, il me dit en guise de souhait: « J'ai déjà eu mes quatorze ans, moi aussi, et à une date qui m'a impressionné pour la vie: en 1855! Cette année-là, j'aurais bien aimé passer la mer pour aller voir, une fois dans ma vie, le pays des ancêtres acadiens... Le pays d'où fut chassé mon arrière-grand-père Charles Bernard, en 1755! J'ai couru les mers dans ma jeunesse, j'ai vu Terre-Neuve, les Antilles et la Barbade, mais je n'ai pas vu la vieille Acadie. Sois plus chanceux que moi, mon garçon! Si tu es encore vivant, en 1955, va saluer pour toi et pour moi la terre ancestrale de Beaubassin et de Grand-Pré! »

Ainsi parla mon père, un clair matin d'avril 1904, au bord de la mer lumineuse. Or, 1955, c'est demain. En attendant cette aube, pour être fidèle à la parole donnée il y a un demi-siècle, pour être fidèle à la mémoire de

Le R. F. Bernard, historien de l'Acadie, membre du Bureau du Comité de la Survivance française et secrétaire de la rédaction à la revue Vie française, nous présente une tranche d'histoire acadienne.

mon père et de tous les aïeux acadiens, pourquoi ne pas remuer un peu la cendre des vieux souvenirs? Quelques braises y rougeoyeront peut-être, qui auront chance d'allumer une salutaire chaleur au cœur de la génération acadienne du milieu du vingtième siècle. Et ces souvenirs d'il y a deux siècles, qui les accueillera mieux que *Relations*, cette revue dirigée par les frères cadets des Pères Biard et Massé, ces pionniers de l'apostolat catholique en Acadie dès 1611, prédécesseurs de leurs confrères jésuites à Sainte-Anne du Cap-Breton et à Saint-Charles de Miscou?

* * *

Qu'était l'Acadie en 1752? Quel mode de vie, quelles dispositions d'âme, quelles espérances présidaient aux destinées d'un petit peuple français issu des premiers défricheurs de 1604, des semeurs plus nombreux et mieux organisés de 1632?

Allons au fait. Que fut l'Acadie pour la France sa mère? Une colonie de peuplement, une future province française, telle que l'avaient rêvée, en 1632, Richelieu et son cousin Razilly? Ou plutôt une simple colonie d'exploitation, un gîte naturel d'où l'on tire le poisson, les bois, certains minéraux? Quel plan eut tendance à l'emporter? Celui de Richelieu et de ses amis les missionnaires capucins de 1632, ou celui des compagnies de commerce appuyées par certaines influences en cour de Versailles?

La réponse fournirait matière à un livre. Au total, constatons que la colonisation française de l'Acadie s'est faite de 1632 à 1670, durant les quarante années qui représentent la fin du règne de Louis XIII, la longue minorité de Louis XIV et les dix premières années du règne personnel du grand roi. Toute colonisation organisée cesse pratiquement vers 1670, au moment où l'influence de Colbert, après avoir donné l'intendant Jean Talon au Canada, met l'administration de l'Acadie sous l'autorité immédiate du gouverneur de Québec, reléguant ainsi au second plan le gouverneur fixé à Port-Royal. Désormais simple fonctionnaire enfermé

dans ses dossiers, ou préoccupé de la défense militaire du pays, ce gouverneur de Port-Royal — un François Perrot, un Menneval, un Broullan ou un Subercase — n'aura ni le goût ni le temps de promouvoir la colonisation, le développement matériel et social du pays. Et la conquête anglaise de 1710, précédant de plus d'un demi-siècle la conquête du Canada, enfermera bientôt le peuple acadien lui-même dans le moule un peu étroit de ses familles nombreuses, de son parler berrichon et poitevin, de ses vieilles chansons tourangelles, de ses traditions et légendes imprégnées de sel marin. Reserré sur ses rivages de Port-Royal, de la Grand'Prée, de la Rivière-aux-Canards, de la Rivière-au-Saumon, ce petit peuple de 2,500 âmes se verra incapable de répondre, en 1713-1720, à l'invitation que lui adressera la France de passer sur l'île Royale (île du Cap-Breton), où flotte encore le drapeau fleurdelisé. Pendant que s'édifieront, à coups de millions, les fortifications de Louisbourg, les Acadiens du vieux pays des Mines continueront de faire la cueillette des pommes, de fabriquer du cidre, de soigner leurs beaux troupeaux. C'est là l'occupation des hommes d'âge rassis. Quant aux jeunes gens, évidemment, ils suivent la tradition déjà séculaire: de mars à novembre, et même un peu toute l'année, partis en mer, ils tirent des *grands bancs* le poisson, surtout la morue, qui constitue le fond de la fortune de ces rivages de l'Est, depuis l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'au delà des côtes de Boston.

La France de Louis XIV, de plus en plus accaparée par ses projets, ses guerres et ses revers d'Europe, n'a donc pas fait de l'Acadie une véritable colonie de peuplement comme le Canada, où, malgré quelque négligence, on trouve tout de même un peu plus de 18,000 âmes au moment du traité d'Utrecht, en 1713. Deux ans avant la mort du roi-soleil, ce traité amorce la désagrégation de l'empire français de l'Amérique du Nord naguère rêvé par l'intendant Talon. La baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie sont alors cédées à l'Angleterre de la reine Anne, héritière de Guillaume d'Orange, qui montre immédiatement le prix qu'elle attache à cette dernière conquête: Port-Royal, la petite capitale acadienne embaumée des pommiers en fleurs, devient aussitôt Annapolis. Et un singulier régime, un mode de vie bien étrange s'instaure au cœur d'une colonie peuplée de Français qui ne comprennent pas même la langue de leurs nouveaux maîtres et qui restent fervents catholiques, sous une puissance protestante et fanatique. Au reste, ces vieux habitants français possèdent le meilleur des terres agricoles du pays, ils détiennent en leurs mains l'avenir matériel de la péninsule acadienne. Déjà la ville de Boston est habituée à se nourrir de la viande de leurs excellents troupeaux, de leurs prés-salés rivaux des moutons de Normandie ou de Saintonge. Comment se dénouera le drame dont le traité d'Utrecht constitue maintenant le nœud? Et que signifie cette présence persistante de la France sur l'île du Cap-Breton, cette prodigalité inusitée qui verse des

millions sur les rudes et solitaires rivages de Louisbourg? Dès maintenant, un problème de vie pratique se pose. Qui nourrira la nombreuse garnison de Louisbourg? Qui lui fournira blé et farine, viande et poisson? Qui, sinon les Acadiens de la baie Sainte-Marie et du bassin des Mines, dont les fils pêchent la morue précisément au large des côtes du Cap-Breton?

Rien n'est donc résolu par la paix de 1713, qui va se prolonger une trentaine d'années. Le régent, puis Louis XV et ses ministres, auront beau simuler une parfaite tranquillité d'esprit, chacun comprend, à Versailles comme à Londres et à Boston, que la querelle franco-anglaise n'est pas vidée, qu'un choc décisif se produira tôt ou tard. Le morceau appartiendra finalement à celui des deux aigles royaux qui possédera les serres les plus puissantes, le bec le plus acéré. Autrement dit, au chef qui disposera des meilleures escadres.

En attendant, une sérénité descend sur les vallons acadiens, une douceur de vivre baigne ces heureuses campagnes de la Grand'Prée, de Pisiguid (Windsor), de Cobequid (Truro), où les Acadiens, loin des canons anglais nouvellement installés au fort d'Annapolis, poursuivent leurs travaux saisonniers et accroissent leurs revenus. Finies, les interminables luttes de 1690 à 1710! Adieu le temps où l'apparition de voiles bostonnaises à l'horizon chassait vers les bois tout un village! De ce temps des Phipps, des Church, et aussi des corsaires acadiens stimulés et guidés par des héros, — un Denys de Bonaventure, un d'Iberville, — il reste dans les mémoires mille traits épiques qui se cristalliseront bientôt en merveilleuses légendes. On se souvient de cette époque mouvementée comme on se souvient de la France, pour en causer, l'hiver, au coin du feu. Mais l'aiguille du temps marque une heure nouvelle. Puisque l'Anglais nous laisse vivre en paix, ne faisons pas de bruit et profitons des beaux jours qui passent...

Ils passent vite, hélas! les beaux jours. Voici déjà 1744 et la fin de l'heureux temps d'Évangéline que chantera un jour Longfellow. La guerre se rallume entre la France et l'Angleterre, cette fois au sujet de la succession d'Autriche. Et, du premier coup, le peuple acadien croissant, fort d'environ 10,000 âmes, voit se développer une situation nouvelle, inquiétante, grosse de graves dangers et qui pose immédiatement un cas de conscience, en marge du serment de fidélité prêté en 1730 contre une promesse de « neutralité » totale.

Notre intention n'est pas ici d'étudier à fond la crise acadienne de 1744-1755. Le présent article ne constitue qu'une entrée en matière tendant à souligner le fait de la continuité française en Acadie, de 1604 à l'époque de la crise. Bornons-nous, pour l'instant, à consigner rapidement la suite des événements qui s'échelonnent jusqu'en 1752, événements de conséquence et qu'il faudra analyser davantage pour comprendre l'issue du drame. Voici le schéma.

1744. Le capitaine Duvivier, parti de Louisbourg avec 315 hommes, s'empare du poste anglais de Canso,

puis s'achemine par voie de terre vers les villages acadiens de la baie de Fundy. Il compte sur un soulèvement acadien qui lui permettra de s'emparer facilement d'Annapolis. Mais les Acadiens, fidèles à leur serment d'allégeance (et dociles au conseil de leurs pasteurs sulpiciens), restent strictement neutres; ils regardent passer la petite troupe française qui ne recrute que les 300 Micmacs de l'abbé Le Loutre revenus à Grand-Pré après une attaque-surprise qu'ils viennent de rater contre le fort d'Annapolis. (Qui est l'abbé Le Loutre? il faudra le dire plus au long.) Arrivée en vue d'Annapolis, la troupe de Duvivier attend deux vaisseaux français promis par Duquesnel, commandant de Louisbourg. Mais ce sont bientôt trois voiles bostonnaises qui apparaissent dans les eaux de Port-Royal. Duvivier abandonne l'entreprise et confie à son lieutenant, le sieur de Gannes, le soin de ramener sa troupe vers le bassin des Mines. La faible offensive française de 1744 se termine donc par un piteux échec, et les Acadiens « neutres » sont, par leur passivité, largement responsables de cette déconvenue.

1745. Le gouverneur du Canada, Beauharnois, encourage un effort tenté du côté de l'Acadie. Muni de son assentiment, le capitaine Paul Marin quitte Québec, en janvier 1745, à la tête de 120 miliciens. Rendu à Beaubassin, il s'adjoint 400 Indiens et veut reprendre le projet de Duvivier contre Annapolis. Les Canadiens feront-ils mieux que les Français en Acadie « neutre »? On ne le saura jamais, car les Bostonnais viennent mêler les cartes et dissiper la menace de Marin. Soulevée par Shirley, la Nouvelle-Angleterre lance contre la forteresse de Louisbourg une armée de 4,000 hommes montée sur 90 transports qu'escortent 10 frégates portant 200 canons. Louisbourg tombe sous les coups de Warren et Pepperell, le 3 juillet 1745. C'en est fait, semble-t-il, de ce reste de domination française sur l'île du Cap-Breton. (D'autre part, qu'est-ce qui peut motiver une pareille dépense d'argent et d'énergie, de la part des Bostonnais avarés? Qu'attendent-ils en compensation? On pourra peut-être se le demander ultérieurement.)

1746. La chute imprévue de Louisbourg a ému la France et gâté la joie de la grande victoire de Fontenoy remportée par le maréchal de Saxe sur les Anglo-Autrichiens (11 mai 1745). On décide une foudroyante offensive contre les audacieux Bostonnais. La rade de l'île d'Aix, avant-port de Rochefort, abrite bientôt 18 vaisseaux de ligne, 8 frégates et 50 transports montés par 4,650 soldats et marins munis de 800 canons. Une triple mission est confiée au commandant, le jeune duc d'Anville: reconquérir Louisbourg, l'Acadie et ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Un tragique concours de circonstances adverses anéantit cet effort et dissipe les terreurs de Boston: vents défavorables, puis calme plat, puis tempêtes océanes, enfin la maladie et la disette d'aliments. Plus de 1,200 hommes sont ensevelis en mer, et 1,100 meurent

au fond du havre de Chebouctou (aujourd'hui bassin de Bedford, à Halifax). Désastre complet, décourageant. Les 600 miliciens venus de Québec, sous les ordres de Ramezay, pour prêter main-forte aux soldats français, se rendirent jusqu'à Annapolis et attendirent en vain l'apparition des vaisseaux de La Jonquière, lieutenant du duc d'Anville (ce dernier était mort à Chebouctou). Laissés sans secours, Ramesay et ses hommes revinrent hiverner à Beaubassin, en Nouvelle-Acadie, en compagnie des ouailles de l'abbé Le Loutre.

1747. Cette date met à l'affiche et fait entrer dans l'histoire, pour la première fois, le village de Grand-Pré, sis à mi-chemin entre Beaubassin et Annapolis et qui devient, de ce fait, l'étape normale des miliciens montant à l'assaut de la petite capitale néo-écossaise. En vue de prévenir ces offensives et de maintenir dans le respect les Acadiens de la région des Mines (qu'on disait « républicains »), le commandant d'Annapolis a posté une garnison permanente à Grand-Pré, dans les onze meilleures maisons de la place. Or, en janvier 1747, une troupe comptant 240 Canadiens et 60 Indiens part secrètement de Beaubassin, sous la conduite de Coulon de Villiers (surnommé le Grand Villiers). Il s'agit d'aller surprendre la garnison de Grand-Pré. Après dix-huit jours de marche « à la raquette », à travers la forêt enneigée, on tombe en effet sur une garnison endormie sans méfiance, dans la nuit du 11 février, à deux heures du matin. Un combat sanglant se prolonge douze heures. Le commandant Noble est tué, ainsi que 130 de ses hommes, et les Canadiens s'emparent d'une centaine de prisonniers (sur une garnison totale de 470 hommes). Fureur des chefs d'Annapolis et de Boston: le nom de Grand-Pré leur devient odieux et appelle la vengeance! (Notons que ce sera au centenaire de l'événement, en 1847, que Longfellow publiera son *Évangéline* centrée d'abord sur le village de Grand-Pré.)

Sans nous arrêter aux diverses réactions que provoque chez les Acadiens « neutres » une semblable attaque-surprise au cœur de leur pays, ajoutons que 1747, c'est aussi la date de la capture, en vue des côtes d'Espagne, de l'escadre française que La Jonquière voulait conduire en Amérique pour reprendre Louisbourg et ravitailler Québec. Plus de 4,000 hommes, y compris La Jonquière lui-même, avec une cargaison d'un million de livres, tombèrent alors aux mains de l'amiral Anson, le 3 mai 1747. Décidément, la France joue de malheur sur l'Atlantique. Les deux catastrophes maritimes de 1746 et 1747 pèseront lourdement sur les prochaines destinées du Canada.

1748. Grâce aux victoires françaises remportées à Fontenoy et aux Pays-Bas, Louis XV peut conclure à Aix-la-Chapelle un traité de paix qui rétablit toutes choses comme elles étaient avant la guerre. Louisbourg, l'île du Cap-Breton et l'île Saint-Jean sont donc restitués à la France. Shirley et les Bostonnais ne cachent pas leur dépit, eux qui ont fait les principaux frais de ces conquêtes et qui se disposaient à rentrer dans leurs

fonds. Voilà, pour l'Acadie de demain, de redoutables créanciers...

1749. Une ville flottante, une sorte de Salente moderne, se transporte d'Angleterre au havre de Chebouctou. La ville d'Halifax se fonde, rivale de Louisbourg, forte, du premier coup, des 2,600 immigrants qui arrivent sous la conduite de Cornwallis, nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Annapolis cesse d'être capitale, et un nouvel ordre de choses apparaît aux yeux du peuple acadien plus isolé que jamais. La Jonquière, maintenant gouverneur à Québec, ne se désintéresse pourtant pas de l'Acadie. Par ses ordres, M. de Saint-Ours se rend dans la Nouvelle-Acadie de l'abbé Le Loutre, dans cet isthme de Chignectou réclamé comme possession française. On construit là le fort Beauséjour, qui domine le fond de la baie de Fundy, et le petit fort Gaspereau, à même hauteur, sur le golfe Saint-Laurent.

1750. Au mois de septembre, le major Lawrence, à la tête d'un millier d'hommes montés sur dix-sept vais-

seaux partis d'Halifax, se rend à Beaubassin. C'est son second voyage officiel de ce côté, car il y est venu au printemps de la même année et, sans défense devant sept vaisseaux de guerre et 450 militaires, les habitants de Beaubassin ont alors brûlé leurs maisons et se sont enfuis vers le nord. Cette fois, sur les ruines du village et à moins de deux milles du fort Beauséjour, Lawrence édifie un fort qui portera son nom.

Voilà, en bref, les éléments dont se compose l'histoire de l'Acadie poussée jusqu'au seuil de la crise finale de 1752-1755. Voilà comment, en 1752, le peuple acadien se voit tragiquement placé entre le marteau et l'enclume. Nous avons signalé les principaux faits de cette histoire mouvementée, nous avons filmé l'essentiel de ce qui se passe sur la scène. Mais ne serait-il pas intéressant de chercher à pénétrer quelques secrets de la coulisse ?

Nous y reviendrons.

CONSCIENCE PUBLIQUE ET MORALITÉ — VII

LE PRÉTEXTE DE LA «SCIENCE»

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

NOMBREUX sont les immoralistes qui se moquent éperdument de passer pour des païens ou des barbares, pourvu qu'on ne dérange pas leurs petites orgies. Mais dans une société qui se glorifie d'appartenir à la pointe avancée de la civilisation, — démocratique par-dessus le marché, — il y en a beaucoup qui ne souffrent pas qu'on les déclasse. Ils cherchent à se défendre au nom de la Science, de l'Art, de l'Amour. (Flaubert écrivait Hamour, avec une aspirée majuscule, pour marquer l'emphase avec laquelle on parlait déjà du sentiment hoqueteux que Denis de Rougemont devait appeler « la grande hystérie occidentale ».)

Laissons de côté, pour le moment, le prétexte de l'art et celui de l'amour. On n'est pas loin d'avoir tout dit — pour ceux du moins qui veulent entendre — sur les déviations de ce qu'on ose couvrir des prestiges de l'art ou des splendeurs de l'amour. Essayons de dégonfler le préjugé « scientifique ».

*

Car on proteste, au nom de la Science: l'activité sexuelle est foncièrement *naturelle*; le rapport Kinsey a démontré que la conduite *normale* de l'homme répugne à la morale traditionnelle; d'ailleurs, l'exercice de la fonction sexuelle est un *besoin* humain. Vraiment!

1. L'appétit sexuel est *naturel*, en ce sens qu'il exprime *un côté* de notre nature; mais pour l'empêcher de nous abêtir, il faut le garder dans les limites fixées par le Créateur, limites que nous connaissons par la

raison et la foi (Kelly, *Jeunesse moderne et Chasteté*, p. 87). « La voix de la nature pour l'homme est celle de la nature qu'il a reçue de Dieu; et il se trouve que cette nature est différente de celle du chien Fido. Il est dans la nature de l'homme de diriger ses instincts d'après sa raison, et non de les suivre à l'aveugle. » (*Ibid.*, p. 151.) La raison et la foi font de l'appétit sexuel le serviteur de l'amour procréateur sacramentel, non une fin en soi, ni une sorte de divinité, de Moloch dévorant auquel tout — vie, amour, raison et foi — devrait être sacrifié (*Relations*, janv. 1952, pp. 9-10).

2. C'est pourquoi la *normale* purement statistique présentée dans le rapport Kinsey, normale *de fait* et non *de droit*, signifie tout simplement que « nul autre appétit n'a plus triomphé de la raison que l'appétit sexuel » (Kelly, *op. cit.*, p. 88).

Tous les abus sexuels sont de plus en plus généralisés. Mais le problème reste de décider si cette généralisation est une conséquence *naturelle* de la sexualité ou si elle n'est pas plutôt la conséquence d'un ordre de choses... absolument hostile au respect des valeurs sexuelles. Le milieu où sont forcés de vivre les jeunes de notre temps est si contraire à la chasteté parfaite que la pureté totale (et *normale*) de cœur et de corps est la victoire du petit nombre. Cette constatation, loin d'ébranler les fondements naturels et surnaturels de la chasteté, ne fait que souligner l'*inexcusable culpabilité* de ceux qui, en matière sexuelle, sont principalement responsables du milieu; nous voulons nommer les autorités civiles, les éditeurs (de livres, journaux, magazines), les pourvoyeurs d'amusements et les femmes. (*Collège et Famille*, juill. 1949, p. 159.)

Car on ne saurait, sans une perversion diabolique (inspirée par le « père du mensonge »), proposer comme une normale de droit ce qui est une normale

de fait absolument contraire à la loi de la nature et à la révélation infaillible de Dieu. Autant dire que les sixième et neuvième commandements constituent des impossibilités naturelles, ce qui équivaut à un blasphème et exprime une contradiction métaphysique, puisque Dieu est l'Auteur de la nature et ne peut commander quoi que ce soit d'incompatible avec l'ordre qu'éternellement et immuablement il pense, veut, crée et conserve ici-bas.

3. Quant au *besoin* d'exercer la fonction sexuelle, si l'on désigne par là cette espèce de nécessité psychologique d'entretenir avec l'autre sexe de saines et sereines relations sociales, sans quoi il y a danger de refoulement, nul ne contestera l'existence d'un tel besoin. Mais compris dans le sens d'une nécessité d'assouvir volontairement ses instincts, le besoin sexuel n'existe chez personne, pas même chez ceux que des habitudes invétérées rendent apparemment inaptes à la chasteté. Depuis quand le prurit causé par une intoxication peut-il passer pour un besoin *naturel*? On traite les intoxiqués, on ne les propose pas en modèles; on ne fait pas de leur mal une norme de la santé. Le « besoin » dont se réclame l'habituel (que ce soit du tabac, de l'alcool ou du plaisir sexuel) est un besoin *artificiel*, qui n'a rien à voir avec le besoin naturel, exigence de la nature prise comme telle. On ne peut vivre naturellement sans manger; on ne peut être un homme sans intelligence. Mais on peut vivre et être un homme sans jamais satisfaire son appétit sexuel; et ce ne sont pas les chastes que saint Paul qualifie d'*efféminés*; ce ne sont pas eux non plus qui peuplent les asiles ou les cliniques syphilitiques. (Voir Kelly, *op. cit.*, p. 152; Dr J. Carnot, *Au service de l'amour*, Paris, Édition Beaulieu, pp. 79-130.) Je n'oublierai jamais l'impression affreuse que me causa, en 1943, la visite de l'hôpital de Saint-Ferdinand (Mégantic). Dans une grande salle, une jeune religieuse gardait, amusait et même instruisait un peu quelque deux cents petites filles de trois à dix ans, dont plusieurs me parurent fort jolies; or toutes, à des degrés divers, étaient dépourvues de raison. Je demandai à la sœur d'où venaient ces enfants. Elle me répondit: « Huit sur dix viennent de la crèche. »

L'auteur qui nous paraît avoir le mieux traité cet aspect du problème est le R. P. Benoît Lavaud, O. P., dans *Problèmes de la sexualité* (Paris, Plon, 1937), deuxième partie, chapitre II: « Hygiène sexuelle ou morale sexuelle » (pp. 91-125).

*

A ne considérer que l'ordre naturel et le plan purement biologique, on comprendrait qu'une femme revendiquât le besoin d'épanouir dans la maternité les ressources de son sexe, puisque la maternité comble et achève, psychologiquement et moralement, une vie de femme et qu'elle réalise physiquement une transformation majeure dans tout son être. Mais c'est l'homme qui prétend s'appliquer la théorie du « besoin ».

Or nul amour de femme, nulle paternité non plus ne peuvent ni ne doivent détourner l'homme du rôle plus universel et spirituel à quoi l'ordonnent son tempérament et ses aptitudes rationnelles, et dont la société attend de lui l'accomplissement. C'est l'homme qui est habilité pour ces œuvres sociales indispensables qui consistent à défricher la terre, à déchiffrer l'énigme de l'univers, à organiser, gouverner et défendre la cité. On ne saurait, sans barbarie, escompter que la femme enceinte ou la mère de jeunes enfants assumât pareils travaux et responsabilités.

C'est pourquoi l'activité sexuelle a si peu d'importance pour l'homme, si on se place au seul point de vue biologique. Plus extérieur qu'intérieur (au contraire de la femme), son sexe, à ce niveau, trouve son achèvement dans une activité brève dont les suites n'affectent pas son être physique pendant des mois, ni ne le transforment en profondeur. On sait, de plus, que sa vigueur humaine, tant spirituelle que physique, dépend en très grande partie des hormones dont son métabolisme sexuel enrichit son sang. Et s'il est vrai qu'« une surabondance d'hormones sexuelles... est souvent le principe d'une hyperexcitabilité par rapport à la chasteté », il est d'expérience normale aussi que « l'excédent des sécrétions soit, à intervalles irréguliers, évacué pendant le sommeil » (Kelly, *op. cit.*, p. 68). L'activité sexuelle, chez l'homme, est donc nettement marquée du caractère de la liberté, puisqu'elle a une portée personnelle plus spirituelle et qu'elle est moins en fonction de son épanouissement biologique que de son rayonnement social.

Biologiquement parlant, la virginité est donc plus naturelle à l'homme qu'à la femme, celle-ci étant plus dépendante que l'homme des réalités sexuelles et plus dépendante de l'homme pour son épanouissement féminin que l'homme ne dépend de la femme pour son achèvement masculin. C'est même ce sens instinctif de la profondeur avec laquelle la femme est engagée dans le sexe qui explique la spontanéité de sa pudeur; la légèreté qui caractérise la façon dont l'homme traite le sexe indique, au contraire, le peu de cas qu'il en fait spontanément. L'opinion ne s'est-elle pas toujours montrée plus sévère pour les désordres de la conduite féminine? Ils sont, en effet, plus graves de conséquences charnelles. Mais, sur le plan moral, l'abus que l'homme fait de la fonction sexuelle apparaît beaucoup plus grave, car il n'a que des arguments superficiels à proposer pour l'excuser.

Il ne sert de rien de constater que le charme féminin est plus séduisant charnellement pour l'homme que la force masculine n'exerce d'attrait physique sur la femme. L'espèce de dépendance dans laquelle l'homme se trouve, de ce fait, par rapport à la femme ne modifie pas le caractère plus spirituel qui distingue le sexe masculin; elle souligne seulement la part plus grande de l'imagination dans le mécanisme de l'appétit masculin et, en même temps, le vrai terrain sur lequel s'éta-

blit pour l'homme l'effort vers la maîtrise de soi: terrain psychologique et moral. A l'inverse de la femme, l'homme est plus doué d'imagination que de sensibilité, de capacité raisonneuse que d'instinctive générosité.

La femme est naturellement portée à mettre en vedette ce par quoi elle peut plus facilement séduire celui dont elle a besoin pour être femme en plénitude dans la maternité. On la comprend: c'est peut-être le seul point qui lui assure un avantage incontesté. Mais elle se leurre, car l'instinct qui lui fait désirer la splendeur de la maternité ne reçoit pleinement satisfaction que par l'amour, dont la séduction charnelle n'est qu'une décevante contrefaçon. D'autre part, l'homme est plus coupable encore que la femme d'entrer dans ce jeu, parce qu'en y succombant il commet, pour un plaisir superficiel et secondaire, la profanation d'une des plus respectables valeurs humaines, soit la virginité féminine, soit l'intégrité de la dignité maternelle. Cette faute prend figure de trahison, si l'on songe que la femme espère précisément de l'homme, dont l'attachement amoureux est la condition de l'épanouissement féminin, protection et direction raisonnée. Trahison d'autant plus honteuse qu'elle est devenue organisation systématique, commerce et industrie généralisés: c'est l'homme qui, à peu près partout, est l'entrepreneur et le bailleur de fonds des spectacles obscènes, le créateur et le distributeur des modes vestimentaires, le trafiquant de la prostitution.

*

Il faudrait greffer sur ces considérations, à notre avis fondamentales, les problèmes, si graves et si douloureux pour tant de femmes, de la fécondité familiale et de la continence conjugale, dont la solution est compromise presque toujours par l'égoïsme indéfendable de l'homme. Mais ce n'est pas ici le lieu de le faire. Insistons du moins sur trois points.

1. Premièrement, la responsabilité morale en matière sexuelle retombe beaucoup plus lourdement sur l'homme que sur la femme, car c'est lui qui est le plus libre naturellement de ce côté et que c'est à sa raison, plus lucide et plus apte à l'approfondissement philosophique et théologique, que revient le devoir d'établir les règles de la conduite humaine.

2. Deuxièmement, il est temps de redresser les préjugés courants ainsi que les tendances de l'éducation donnée aux garçons comme aux filles. A celles-ci, il faut

fournir une formation qui leur permette d'abord de vivre seules au besoin, dans une indépendante dignité, plutôt que de servir d'esclaves à la passion masculine; qui les dispose ensuite à consacrer leurs efforts au relèvement de leur sexe en refusant de participer au mépris que constituent pour elles la commercialisation et la tolérance de l'obscénité sous toutes ses formes.

Aux garçons, il faut apprendre le sens de leurs responsabilités spirituelles et sociales. La mission de l'homme est, sur le plan sexuel, plus désintéressée que celle de la femme; il a, moins que la femme encore, le droit de penser à soi. C'est à l'homme que revient, en premier lieu, la tâche de concevoir et de réaliser un univers humain qui ne soit pas une jungle lubrique, mais un royaume habitable par des membres de Jésus-Christ.

A tous, garçons et filles, il est urgent de fournir cette éducation délibérément orientée vers l'héroïsme si nous voulons qu'ils préviennent la désagrégation totale de leur milieu.

3. Troisièmement, les adultes conscients de la gravité du mal, clercs et laïcs, doivent comprendre qu'une éducation même parfaite risque d'être neutralisée à peu près complètement par l'atmosphère sociale, si tous ne se liguent pour en assurer la pureté. Nous l'avons suffisamment démontré, les influences qui s'exercent sur le climat moral de notre milieu tendent à le ramener à la barbarie des païens. Les paroles prononcées en pleine Législature québécoise, le 15 mars 1950, la faveur dont jouit l'obscénité auprès de nos autorités civiles, à tous les paliers, obligent les honnêtes gens à une réaction publique immédiate et persévérante. Il faut que l'appel de l'archevêque de Montréal (voir *Relations*, mars 1952, p. 57), avec les exemples qu'il contient et qui lui donnent un accent douloureux, trouve dans les esprits droits, intéressés au bien commun, la réponse qui convient.

Nous n'avons garde d'oublier que tout effort de redressement moral qui ne s'appuierait pas d'abord et principalement sur le recours à Jésus-Christ et sur la puissance de sa grâce n'aurait aucune chance de succès. Nous savons également que le succès commence par le sursaut de dignité chrétienne qui dresse contre le mal et ses suppôts, hypocrites ou déclarés, les âmes purifiées par le regret de leurs péchés d'action ou d'omission. Le reste... vient par surcroît.

DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

AVORTEMENT ET STÉRILISATION,

Jules PAQUIN.

L'UNION DES MUTUELLES-VIE ET LES LOIS D'ASSURANCE,

René PARÉ.

LECTURE PUBLIQUE ET COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE,

Juliette CHABOT

MOINES AMÉRICAINS,

Luigi d'APOLLONIA.

L'HABITATION À MONTRÉAL

UN DE NOS AMIS nous demande d'attirer l'attention de nos lecteurs sur deux articles de Jean Benoit, parus dans *le Devoir* du 14 mars (p. 9) et du 20 mars (p. 1). Le premier article, intitulé: « Des maisons identiques... des évaluations différentes », illustre très bien comment, à Montréal, « certains groupes de citoyens qui ont accédé à la propriété, il y a deux ou trois ans, sont maintenant menacés de perdre cette propriété ou de voir leur standard de vie abaissé considérablement ». Une des causes principales de ces difficultés, c'est que les évaluations sont trop fortes. Ainsi, les estimations des propriétés du district Crémazie « dépassent de \$1,000 à \$1,600 celles de maisons semblables dans Ahuntsic ». Après avoir noté que le site de Crémazie est moins attrayant que celui d'Ahuntsic, M. Benoit écrit: « Ce qui n'empêche pas que ces propriétaires devront payer plus de taxes foncières que les autres et que certains vont même perdre les avantages qu'offrirait la ville de Montréal, tels que ristournes sur les terrains et commutation de taxes pour 15 ans. Car on n'est pas sans savoir qu'une propriété évaluée à plus de \$8,000 enlève au propriétaire les avantages accordés par différentes lois sur l'habitation. »

Le problème des évaluations n'est pas le seul. « Les propriétaires de Crémazie, du village de Champlain et ceux d'autres districts qui vont bientôt protester sur les conditions qu'on leur fait n'ont pas qu'à se plaindre d'évaluations trop fortes ou autres embêtements; ils vont demander à la ville de Montréal pourquoi elle a tant tardé à se prévaloir de l'article 35 de la Loi nationale sur l'habitation (loi Winters), comme l'ont fait, entre autres, Toronto et Kingston. Car on n'est pas sans savoir que cet article qui stipule que la Société centrale d'hypothèques et de logement peut entreprendre des projets conjointement avec les provinces serait d'un énorme secours pour défrayer les améliorations locales, puisqu'on dit, à un paragraphe de cet article, que la Société était autorisée à partager avec une province « ou un organisme de celle-ci », dans la proportion de 75%, les frais amenés par cette loi sur l'habitation. Or, la province de Québec a donné son accord. Montréal pouvait donc se prévaloir des avantages de l'article 35. »

Le deuxième article de M. Benoit annonçait la formation du « Comité d'initiative Crémazie », association de petits propriétaires des districts Crémazie, Ahuntsic, Rosemont et Longue-Pointe. L'association compte actuellement près de 1,000 membres, « tous petits propriétaires de maisons familiales ». Elle en comptera vraisemblablement près de 5,000 dans un avenir rapproché, par la fusion de toutes les associations de petits propriétaires. Des assemblées publiques seront organisées un peu partout, dans un double but: obtenir de la ville la révision de ses règlements sur les commutations de taxes et la décider à se prévaloir des avantages de l'article 35.

La ville de Montréal se rendra, espérons-le, aux désirs légitimes du « Comité d'initiative Crémazie ». La cause de l'habitation est trop importante pour qu'on hésite à faire disparaître les deux obstacles susceptibles de décourager les propriétaires actuels et ceux qui songeraient à le devenir.

Le problème des évaluations trop fortes serait sans doute simplifié si la ville avait plus de revenus. La conférence prononcée en janvier au club Saint-Laurent-Kiwanis par M. Paul Dozois et celle prononcée en février par M. J.-O. Asselin devant la Chambre de Commerce ont montré l'insuffisance actuelle des revenus de Montréal. La meilleure, sinon l'unique solution consisterait dans un nouveau partage des taxes entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités. Sans une entente, affirmait M. Dozois, « les municipalités ne pourront sûrement pas tenir le coup ».

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

LA FORMULE « PAYS DE MISSION »

ON CONNAÎT l'acuité du débat: La France est-elle un pays de mission? Comme en tout autre débat, il importe de bien définir les termes. C'est ce que fit, au début de décembre dernier, Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, dans un sermon prononcé devant S. Exc. Mgr Feltin.

Mgr Blanchet admet que la formule *pays de mission* employée pour des chrétientés officielles a eu ses avantages: « La formule éclatante et rude a donné aux esprits le choc qu'on en attendait; elle a contribué heureusement à dissiper des illusions commodes, à secouer une torpeur routinière, à susciter des initiatives ardentes qui s'efforcent d'être adaptées aux conditions d'un apostolat difficile. Elle a bénéficié, comme on se le proposait, de ce que le mot même de mission avait d'énergique et d'ardent, de ce qu'il suscitait d'images héroïques et de sentiments généreux: l'emploi constituait un hommage. »

A côté de ces avantages, il y a un inconvénient sérieux. « A s'étendre aux objets les plus divers », le mot *mission* « risque de perdre quelque chose de sa valeur propre et de la force même pour laquelle on en avait d'abord usé; mais surtout il ne va pas sans couvrir quelque confusion dommageable. Le succès même du mot, comme il arrive, a entraîné les esprits à l'adopter sans beaucoup de rigueur. L'Allemagne, après la France, s'est découverte « pays de mission », et l'Angleterre, et la Hollande, et la Belgique, et l'Italie, et les États-Unis. Que le terme ait servi à déceler en tous ces pays une donnée sociale analogue et des problèmes d'apostolat semblables, on l'admet sans peine, mais qu'en définitive, à tout rapprocher, on coure le danger de tout confondre, c'est ce qu'il n'est pas malaisé de constater, et d'ailleurs, de toutes parts, aujourd'hui, les réserves s'affirment et s'accroissent, et le besoin se fait sentir de précisions dont doivent bénéficier l'une et l'autre formes d'apostolat ».

Mgr Blanchet donnait alors deux définitions de Pie XII. En voici une: « Le but des missions est d'abord de faire resplendir pour de nouveaux peuples la lumière de la vérité chrétienne et de susciter de nouveaux chrétiens. Mais le but

dernier auquel elles doivent tendre, — et qu'il faut toujours avoir sous les yeux, — c'est que l'Église soit fermement et définitivement établie chez de nouveaux peuples et qu'elle reçoive une hiérarchie propre, choisie parmi les habitants du lieu. »

Ces paroles du Pape suggéraient à Mgr Blanchet le commentaire suivant: « Il apparaît ainsi clairement qu'un pays doit être dit pays de mission lorsqu'il doit recevoir d'un autre pays l'apport en hommes, les moyens spirituels et matériels de la vie chrétienne. Il cesse d'être pays de mission lorsqu'il peut se suffire pour constituer et entretenir ce qui est indispensable à la régularité et au développement de sa vie religieuse. Il garde sans doute alors des habitants étrangers au catholicisme, ou d'un catholicisme sans ferveur ni générosité, comme des chrétientés anciennes voient des individus ou parfois des masses retomber en des dispositions où l'on a peine à reconnaître le christianisme, d'où même il semble avoir complètement disparu. Mais aux différentes formes de l'apostolat ou de l'éducation chrétienne qui gardent toujours leur nécessité, il pourvoit en faisant appel aux ressources de son propre fonds, et c'est à quoi doit tendre la mission, qui n'a jamais mieux atteint sa fin, comme il arrive en toute éducation, que lorsqu'elle est devenue inutile et peut sans dommage se retirer, laissant l'Église d'un pays régie par une hiérarchie du pays et légitimement fière d'être adulte. C'est ce qu'ont rappelé les derniers papes avec une particulière vigueur, en manifestant un respect des civilisations particulières, un souci des droits de chaque peuple, un rappel de l'indépendance de l'Église à l'égard de tous les intérêts nationaux ou économiques, qui, écartant tout paternalisme spirituel, toute immixtion d'éléments étrangers à la pure action religieuse, maintenaient la grande tradition de l'Église et préservaient autant qu'il se pouvait des violences nationalistes les résultats de l'œuvre missionnaire. »

En identifiant apostolat local et œuvre missionnaire, l'esprit chrétien « se fait particulariste, restreint son horizon »...

Nos lecteurs auront apprécié ces distinctions qui les aideront à voir clair dans un sujet souvent discuté.

L' « INQUIRY FORUM » DU GESÙ

LES RÉSULTATS obtenus par l'*Inquiry Forum* du Gesù (voir *Relations*, janvier 1952, p. 15) démontrent qu'il valait la peine de tenter l'expérience. Depuis l'ouverture des cours, le 14 janvier, une assistance moyenne de quarante-cinq personnes, non catholiques pour la plupart, écoute avec grand intérêt, deux soirs par semaine, un exposé positif de la doctrine catholique. A plusieurs d'entre eux, l'Église apparaît sous un jour nouveau. Un auditeur avouait spontanément: « C'est une grande faveur que Dieu m'a faite en me conduisant ici. » Et une demoiselle: « Au début, je m'y rendais avec appréhension. Maintenant j'ai toujours hâte de venir au cours suivant. » La grâce se plaît à agir dans une atmosphère qu'on s'efforce de rendre sympathique.

Un bureau de renseignements, situé à l'entrée de la salle du Gesù (PL. 4966), complète et parfois prépare l'œuvre des cours. On y trouve un excellent choix de brochures, livres,

journaux et revues catholiques. Destiné tout d'abord aux non-catholiques de langue anglaise, ce bureau peut aussi rendre service aux catholiques mêlés aux gens qui professent un autre credo. Par l'intermédiaire de ce bureau, plusieurs personnes empêchées d'assister aux leçons ont accepté de suivre des cours par correspondance ou des cours privés. Il arrive souvent aussi qu'on s'y adresse pour recevoir lumière et conseil au sujet de cas liés à ceux que présente la conversion.

Un grand nombre de gens sont en quête de vérité. Les temps semblent propices à la diffusion des dogmes catholiques. C'est pourquoi l'*Inquiry Forum* lancera une nouvelle série de cours qui se donneront du 21 avril au 14 juillet, à raison de deux par semaine, les lundis et vendredis soir, de 8 heures à 9 heures. Les lecteurs de *Relations* sont invités à faire connaître ces cours et à prier pour leur succès.

POURQUOI IL FAUT S'UNIR

L'allocution prononcée, le 26 février, par S. Exc. Mgr Léger devant les membres et les invités du Montreal Council of Social Order et celle qu'il donna, le 11 mars, devant l'Association professionnelle des industriels sont remplies de doctrine et de souffle apostolique. La finale de l'allocution aux patrons vaut d'être méditée:

L'ÉCRIVAIN FRANÇAIS Charles Péguy avait l'habitude de distinguer « dans l'histoire des périodes où les jours coulent mornes et stériles, et des époques au contraire pleines de luttes, d'enthousiasme et de force créatrice ».

Il est incontestable, chers patrons, que nous traversons actuellement une de ces périodes de remue-ménage mondial sans précédent.

Si nous voulons être réalistes, il faut prévoir l'avenir et, plus qu'en aucun autre temps de l'histoire, unir solidement toutes les bonnes volontés.

S'unir parce que c'est un droit inscrit dans la nature.

S'unir parce que le monde actuel, au risque de se perdre, doit acquérir une âme communautaire.

S'unir parce que tous et chacun y ont de grands avantages, les patrons et les ouvriers plus particulièrement.

S'unir pour se transformer soi-même.

S'unir pour aider les autres.

S'unir enfin pour établir cet ordre social, réconciliation d'esprit et de cœur entre tous les hommes, fruit de la charité et de la justice chrétiennes, dont l'amour et l'entraide entre les classes sociales seront les signes les plus authentiques.

POUR UN ORGANISME FAMILIAL

Dans son Code familial, publié l'an dernier, l'Union internationale d'Études sociales prône la création non seulement d'associations et de mouvements familiaux, mais d'un « corps représentatif des familles » ayant un statut légal devant la nation. On précise:

IL EST SOUHAITABLE que, dans ses attributions légales, cet organisme de représentation familiale soit habilité:

1° à donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et à leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles;

2° à représenter officiellement l'ensemble des familles de la nation auprès des pouvoirs publics et notamment à pouvoir désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État;

3° à gérer tous services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics pourront lui confier la charge, et les œuvres ou institutions qu'il estimera devoir créer ou prendre à son compte;

4° à exercer devant toute juridiction tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles;

5° à arbitrer les différends qui seraient portés devant lui par les diverses associations de familles ou mouvements familiaux.

A quand ce « corps représentatif des familles » dans notre catholique province de Québec? C'est aux familles elles-mêmes qu'il appartient de le former; elles en ont un besoin urgent.

Au fil du mois

L'année du 75^e
anniversaire

C'est le nom que le Conseil central de la Société des Artisans a décidé de donner à l'année 1952. Il y aura, en effet, soixante-quinze ans, en juillet prochain, que cette méritante association a commencé d'exister. Un acte de la Législature de Québec lui octroyait la reconnaissance légale quelques mois plus tard, le 28 décembre 1876. Fondée pour aider les nôtres au point de vue économique, pour les protéger quand vient l'heure de la maladie ou de la mort, elle adopta la coopération comme mode de secours. Ce n'est pas une société de charité, — bien qu'elle pratique cette vertu, — qui distribue des aumônes, mais, suivant sa propre expression, une « société fraternelle et coopérative d'assurance ». Ainsi, chacun, par sa contribution, est l'artisan personnel de son succès, artisan non isolé, ce qui le laisserait impuissant, mais uni à d'autres, qu'il aide tout en s'aidant lui-même.

« Chacun pour tous, tous pour chacun »: belle devise dont l'application ne pouvait que donner de magnifiques résultats. La Société des Artisans compte aujourd'hui 118,000 sociétaires, tous de race française et de religion catholique, comme le veulent ses constitutions. Son actif dépasse les \$21,000,000. De toutes les institutions de notre groupe ethnique, c'est sans conteste une des plus bienfaitrices, car, outre l'aide financière apportée à ses membres, elle développe en eux le sens social et la solidarité nationale. Elle collabore aussi, par ses placements, à notre indépendance économique.

Diverses manifestations marqueront cette année jubilaire. Elles contribueront à donner un nouvel essor à la société. Elles lui fourniront surtout l'occasion de remonter à ses nobles origines, de se retremper à sa source même. Foi robuste, charité rayonnante, patriotisme agissant, les fondateurs des Artisans ont construit leur œuvre sur ces vertus. Elles leur permirent de surmonter les difficultés des débuts et de créer l'esprit qui anime ce vaste groupement et en fait une grande famille, une famille catholique et française. Plus intensément peut-être qu'en aucune autre période de son histoire, la Société, sous la direction de chefs éclairés et dévoués, vit aujourd'hui de cet esprit. Il est sa force et sa gloire. Qu'elle en imprègne profondément tous ses membres pour leur plus grand bien et celui de notre nationalité!

J.-P. A.

Que c'est bête!

Mon père a toujours aimé les chiens, et ma mère avait une grande amitié pour Grigio, le chien mystérieux de Don Bosco. Bref, j'aime aussi les bêtes, et je récite de temps à autre la belle *Prière pour aller au paradis avec les ânes*, de Francis Jammes, « au paradis, où sont en plein jour les étoiles... » « Je prendrai mon bâton, et sur la grande route — J'irai, et je dirai aux ânes, mes amis: — Je suis Francis Jammes, et je vais au paradis. »

Je ne sais s'il y a des ânes au ciel. Oui? Peut-être. En tout cas, s'ils y sont, « ces pauvres bêtes chéries » n'ont pas plus de droit qu'ici-bas. Les bêtes ne sont pas des personnes; Dieu ne les créa point à son image et à sa ressemblance.

La Société protectrice des animaux publie ses communiqués comme des bulletins de victoire: deux chats descendus des arbres, un chien sauvé de la glace. Saint François d'Assise, patron de la Société, sourit... Mais la presse canadienne qui nous annonce que la gendarmerie royale, pour enrayer la fièvre aphteuse, va fusiller les animaux *as humanely as possible*, une femme de Vancouver qui couche son chien sur son testament, les antivivisectionnistes qui partent de nouveau en campagne pour la protection des rats blancs, quelle sottise!

Il faut aimer chaque chose selon sa nature, les plantes comme des plantes, les bêtes comme des bêtes, les hommes comme des hommes, et se rappeler que plantes et animaux ont été faits pour l'homme: le chien pour accompagner saint Roch sur les routes ensoleillées d'Italie, les oiseaux pour mettre dans le cœur du *Poverello* d'Assise le cantique de la joie, les rats blancs pour servir dans les laboratoires aux expériences des savants. Tel est l'ordre des fins, le bon sens et le respect de la création.

Qui considère les bêtes comme des hommes finit par considérer les hommes comme des bêtes. Hitler interdisait la vivisection, mais permettait à ses médecins de traiter les prisonniers politiques en cobayes et en crapauds.

Cas monstrueux, direz-vous. Je vous l'accorde. Et cette femme sénéscente qui se penche sur ses chats avec une tendresse qu'elle a refusée à des enfants? Et ces paniers de Noël pour les chiens? Et ces cimetières pour les chiens? Et ces cartes de la Saint-Valentin d'un chien à une chienne, alors que les petits des hommes n'ont pas de pain et que les orphelins n'ont pas de foyer?

On sait que la psychiatrie fleurit dans ces milieux et y fait des affaires d'or. Beau dommage! Et comme je comprends l'expression: Hé! que c'est bête!

Saint François d'Assise, priez pour eux!

L. D'A.

« Marie » Les progrès réalisés depuis cinq ans par le Centre marial de Nicolet paraissent tenir du prodige. Et voici que le président, M. Roger Brien, annonce la construction prochaine de la chapelle et du monument à Notre-Dame de la Vie intérieure, auxquels s'ajoutera le « carillon marial ». Comment ne pas nous réjouir de ces développements pris par un culte dont les fruits, ignorés ou ridiculisés par les « mondains », consolent le cœur de Dieu, si attaché à sa Mère, et pourraient bien, dans l'ouragan qui le menace, sauver le monde malgré lui. Il ne faut pas oublier qu'une publication de haute qualité littéraire et artistique rattache à notre Centre marial canadien les âmes de tous les coins de l'univers qu'a séduites la grâce de la Vierge. La revue *Marie*, que dirige le même M. Roger Brien, fête cette année son cinquième anniversaire. Peu d'œuvres canadiennes méritent autant que celle-là sympathie et soutien.

M.-J. D'A.

Bravo
Radio-Canada!

Un des mérites incontestables de notre société nationale de radio est d'encourager les talents de chez nous.

Depuis quelques années, le concours *Nos futures étoiles* n'a pas peu contribué à promouvoir l'art de nos chanteurs et à les aider à poursuivre leur carrière. Ce concours semble bien devenir une institution permanente pour l'avantage de nos artistes et à l'honneur de Radio-Canada.

La dernière initiative en ce genre est le concours dramatique dont on vient de proclamer les lauréats. Le succès a dépassé les espérances des plus optimistes: nombreux concurrents (127); textes de grande qualité; outre les trois œuvres primées, seize textes jugés dignes de subir l'épreuve de la radiodiffusion.

Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'entendre à la radio, pour pouvoir juger par nous-même de leur valeur, ces œuvres qu'a primées un jury dont l'autorité et la compétence ne sauraient faire de doute. Nous avons tenu à féliciter les vainqueurs et surtout à souligner le fait de ce concours, qui a certainement atteint le double but assigné par les organisateurs: encourager les écrivains canadiens et les intéresser à la radio.

E. G.

DE BEAUX DIMANCHES CHRÉTIENS

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

NOS DIMANCHES deviendraient-ils des mensonges ? La circulaire de S. Exc. Mgr Léger contenait un paragraphe qui invite à la réflexion tous ceux qui aiment l'Église comme le Christ lui-même: « Il est un autre désordre qui attire les malédictions divines. C'est la profanation du dimanche... Dans quelques-unes de nos grosses paroisses de 15,000 et 20,000 de population, c'est à peine si la moitié des fidèles assistent aux offices. »

*

Les baptisés peuvent être catholiques de deux manières: parce que l'Église, institution d'origine surnaturelle, dépositaire de vérité, donne ce que « ni le sang ni la volonté de la chair ni la volonté de l'homme » ne peuvent donner: la vie divine; ou bien parce que l'Église, dépositaire de traditions et de formes temporelles, se confond avec un passé historique et, comme un parfum l'étoffe, imprègne une culture, des institutions sociales, toute une vie nationale.

Les premiers sont catholiques par conviction *d'abord*; les deuxièmes, catholiques par tradition *d'abord*. Les premiers vivent Jésus-Christ; les seconds ne le vivent pas: ils font bon marché surtout des commandements de l'Église, corps de Jésus-Christ, de la messe, de l'abstinence, du jeûne, ajoutez-y l'index. « On a toujours été catholique, nous autres », répond l'ouvrier au témoin de Jéhovah qui frappe à sa porte. Il affiche parfois une image de Pie X, plus souvent une image de la petite Thérèse, fardée comme une fille du quartier. Le paroissien cossu, lui, va à la messe comme il s'est « endimanché »; il se croit « en règle » alors que, pharisien, il n'a observé que la lettre, omettant l'essentiel. Baptisés de naissance, ni l'un ni l'autre ne méritent le beau nom de *fidèle*.

Il serait injuste d'étendre à tout le diocèse de Montréal encore plus à toute la province de Québec, des chiffres qui valent pour quelques grosses paroisses. « Nous entretenons, ajoutait avec bénignité Monseigneur de Montréal, la faible espérance que ceux-là qui ne paraissent pas dans leur paroisse accomplissent cependant l'essentiel de leurs devoirs de chrétiens en assistant à la messe dans les chapelles ou autres églises plus accommodantes pour eux, mais la situation n'en demeure pas moins alarmante. » Cette atténuation exprime un souhait plus qu'elle n'éclaire un fait. La lettre des évêques sur *le Problème ouvrier* notait également « cette baisse de l'esprit chrétien [qui] se manifeste... par la profanation du dimanche, par les négligences des pratiques religieuses ».

A quoi bon se boucher les yeux ? Le fait est universel. Non seulement la vie chrétienne, mais la vie religieuse tout court, que ce soit parmi les païens de l'Orient, ou les protestants des États-Unis, ou les catholiques d'Europe, baisse avec la marche de la grande industrie, l'entassement des hommes dans les villes, le travail des femmes dans les usines. Écho de l'évangélique « J'ai pitié de la foule », un révolutionnaire plus grand que Marx ou Lénine, Pie XI, écrivait avec tristesse cette phrase: « La matière inerte sort ennoblée de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent. »

*

Voici une chance unique pour le Canada français: restaurer la vie ouvrière dans le plan de Dieu. « Car, écrivaient nos évêques dans leur lettre pastorale collective, si la vie

ouvrière des villes, dans les conditions où elle s'est développée dans le passé, s'est montrée moins saine et moins protectrice des valeurs humaines que la vie rurale, il ne faudrait pas croire qu'elle est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur. »

Notre tâche est donc de bâtir « ... un régime économique et social conforme à la doctrine de l'Église, en somme, une condition ouvrière chrétienne qui corresponde, sur un autre plan, à ce que fut autrefois notre civilisation agricole ».

Il y faudra, avec une saine orientation des loisirs et une juste conception du travail, le respect des valeurs religieuses et familiales, et que nous fassions du dimanche un beau dimanche chrétien, un jour d'adoration, de repos et d'action de grâces, le jour du Seigneur, le jour qui consacre le temps, ce don initial de Dieu, et qui ne tende pas comme tous les autres jours de la semaine vers des objets périssables, bons ou mauvais: pain quotidien, argent, situation, mirages, servitudes; mais vers l'unique nécessaire et la gloire de Dieu. Les autres jours sont marqués par le péché de l'homme. Jours d'expiation: « Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peiner que tu en tireras ta nourriture pour tous les jours de ta vie », raconte la *Genèse*. Le dimanche est un jour tel que le Seigneur les a tous voulus au commencement.

Figure du repos éternel de Dieu, après la création, promesse du repos éternel de l'homme et de sa délivrance de tout labeur, le vrai dimanche c'est une pâque, c'est-à-dire un passage; le vrai dimanche, c'est le ciel, l'aube du dimanche sans soir, du dimanche incorruptible, du dimanche plénier, du dimanche éternel. « Au septième jour, écrit saint Augustin, pas de soir, pas de couchant! Tu l'as consacré pour qu'il demeure à jamais. C'est ce que nous annonçons la parole de ton Livre: comme toi, le septième jour, après tes ouvrages de toute bonté, tu as, bien que tu les eusses faits dans le repos, pris ton repos; nous aussi, à notre tour, au sabbat de la vie éternelle, nous reposerons en toi. Alors aussi tu prendras en nous ton repos, tout de même qu'aujourd'hui tu fais en nous ton ouvrage, si bien que ce repos-là sera pour nous ton repos, comme par nous les ouvrages d'à présent sont tes ouvrages. »

En attendant, une semaine nouvelle nous est donnée, intacte, fraîche, que Dieu tire du trésor inépuisable de son éternité qui est son Être même. Une autre semaine nous est prêtée pour bâtir, avec des matériaux nouveaux et les vérités éternelles de l'Évangile, une civilisation industrielle digne de chrétiens.

*

Sunday, disent les Anglais; *Sontag*, disent les Allemands. Car les vieux Saxons adoraient le soleil. Tous les dimanches, les chrétiens ensemble saluent dans le Christ le vrai soleil, le soleil de justice, le soleil immarcescible, le soleil sans déclin, la vraie lumière du monde. Heureux le peuple qui vit dans l'émerveillement de ce Soleil et qui s'éclaire à cette Lumière! Heureux le peuple qui, après ses jours d'hommes, ses jours ouvriers, ses jours de peine, lève vers Dieu son visage! Heureux le peuple qui donne à Dieu, créateur du soir et du matin, la journée qu'il s'est réservée, le jour du Seigneur, *dominica*, dimanche!

LES GRANDES LIGNES D'UN DÉBAT

Albert PLANTE, S. J.

LES MINORITÉS catholique et protestante du Haut et du Bas-Canada ne pouvaient se désintéresser des débats préparatoires à la Confédération. Qu'allaient devenir leurs droits scolaires dans la prochaine constitution? Le sixième paragraphe de la résolution quarante-troisième de la Conférence de Québec (10-27 octobre 1864), où s'étaient rencontrés les représentants des provinces, avait laissé à celles-ci l'éducation, en spécifiant, sur la proposition de d'Arcy McGee, de Montréal, que les minorités conserveraient les droits et privilèges possédés au moment de la Confédération, au sujet de leurs écoles confessionnelles. Il était donc normal pour ces minorités de travailler à ce que le statut légal protégé par l'Acte fédératif fût le plus substantiel possible. Ce furent les protestants du Bas-Canada qui prirent l'initiative. Leur coreligionnaire A. T. Galt, député de Sherbrooke et ministre des Finances, leur promit, au nom du gouvernement, d'apporter à la législation scolaire les amendements souhaités. Les catholiques du Haut-Canada pensèrent alors tout naturellement à faire les mêmes démarches. En février et mars 1865, ils envoyèrent à la Législature plusieurs pétitions qui la priaient de leur accorder les mêmes droits qu'à la minorité protestante de l'autre province. Mgr Lynch, évêque de Toronto, avait écrit à John A. Macdonald en décembre 1864: «Tous les droits et privilèges que nous demanderons pour nous-mêmes, c'est avec plaisir que nous les verrons accorder à d'autres.»

LA SESSION DE 1865

A la Chambre comme au Conseil législatif, les résolutions de Québec occupèrent une place centrale durant la première session de 1865 (19 janvier-18 mars). Depuis le 30 juin 1864, un gouvernement de coalition était au pouvoir. Des crises ministérielles répétées avaient prouvé la difficulté de maintenir plus longtemps l'Acte d'Union de 1841, qui avait placé sous un seul gouvernement deux provinces de mentalité et de croyance différentes. Quand le ministre Étienne-Pascal Taché-John A. Macdonald subit un vote adverse le 14 juin 1864, c'était le sixième ministre qui tombait en six ans. Tous les partis avaient en vain essayé de détenir une majorité à l'abri des surprises. Comment sortir rapidement de l'impasse? George Brown facilita le dénouement de la crise. Le jour même de la chute du gouvernement, il avait présenté à la Chambre le rapport d'un comité qui avait été constitué pour étudier les difficultés constitutionnelles de l'heure. Ledit rapport jugeait possible un système fédératif, appliqué soit aux deux

provinces du Haut et du Bas-Canada seulement, soit à toutes les provinces. Si l'on parvenait à unir dans un même ministère des hommes de différents partis, gagnés à l'idée fédérative et décidés à la faire avancer, il y avait moyen, pensait Brown, d'assurer à ce ministère une majorité suffisante pour gouverner jusqu'au changement de régime constitutionnel. Il fit part de son projet à deux amis du gouvernement. Celui-ci accueillit l'idée favorablement. Les pourparlers amenèrent un cabinet de coalition. Brown entra avec deux autres membres de son parti dans le cabinet Taché-Macdonald.

L'espace manque pour rapporter tout ce qui s'est dit durant la session sur la question scolaire. Quelques faits suffiront à donner une idée exacte de la discussion.

Brown fit un discours de quatre heures et demie sur les résolutions de Québec. Il affirma, comme toujours, son opposition aux écoles confessionnelles. Comme le surintendant de l'Éducation, il méconnaissait le rôle de l'école dans la formation religieuse de l'enfant. «Pour moi, la famille et le pasteur sont les meilleurs instituteurs religieux; c'est pourquoi je ne conçois pas qu'on puisse faire la moindre objection sérieuse contre les écoles mixtes, du moment que la foi religieuse de l'enfant est respectée et que le clergé a pleine liberté de distribuer l'enseignement religieux aux enfants de ses ouailles.» Les quatre affirmations suivantes résument bien son discours: a) s'il avait été en Chambre en 1863, il aurait voté contre la loi Scott; b) celle-ci constituait un règlement final; c) même si la reconnaissance du pacte de 1863 faisait tache dans le projet de constitution, il avait accepté cette reconnaissance à la Conférence de Québec parce qu'il la considérait comme une condition nécessaire de la grande mesure de réforme qu'était la Confédération; d) à la Conférence, les représentants du Bas-Canada avaient dit leur intention bien arrêtée de faire disparaître toute injustice qui pourrait exister dans la législation scolaire à l'égard des protestants.

D'Arcy McGee, ministre de l'Agriculture, tout en admettant le caractère final de la loi Scott, fit cette importante remarque: «Mais je dis ceci: si des garanties ou des privilèges spéciaux doivent être accordés à la minorité protestante du Bas-Canada, je crois que la minorité catholique du Haut-Canada devrait être placée exactement dans la même position, ni meilleure ni pire.»

Un autre catholique du Bas-Canada, Louis-Auguste Olivier, conseiller législatif pour la circonscription de Lanaudière, affirma qu'il ne s'opposait d'aucune façon à ce qu'on accordât aux protestants toutes les garanties et tous les droits jugés raisonnables et équitables, mais

qu'il ne voterait pas pour les résolutions tant qu'on ne l'aurait pas assuré que les catholiques du Haut-Canada allaient être traités de la même façon.

Il ne manquait pas de gens pour affirmer que les protestants du Bas-Canada avaient raison de craindre. Tel n'était pas le sentiment de John Rose, conseiller législatif pour Montréal-Centre. Son discours est fort instructif. « Je crois que c'est peut-être la première fois dans l'histoire du Bas-Canada — et j'attire sur ce fait l'attention de mes honorables amis du Haut-Canada — qu'il y a chez la population anglo-protestante de l'excitation ou de l'agitation au sujet de la question des écoles communes. » Suivait une louange enthousiaste de l'attitude de la majorité catholique et française du Bas-Canada à l'égard des écoles protestantes. « Nous ne pouvons oublier que cette libéralité nous a été manifestée dans le passé, que tout ce que nous avons désiré obtenir de la majorité française en fait d'éducation, elle s'est toujours montrée disposée à nous l'accorder, si c'était tant soit peu raisonnable. » Rose continuait en déclarant qu'un tel passé garantissait l'avenir. Mais d'où pouvait donc venir la difficulté actuelle? Il répondit avec une franchise qui dut déplaire à certains représentants du Haut-Canada: « Nous ne devrions pas oublier que la difficulté ne vient pas de nos frères canadiens-français du Bas-Canada; la cause en est — et je parle comme une personne qui a surveillé le cours des événements et l'opinion du pays à ce sujet — que la majorité protestante du Haut-Canada n'est pas disposée à changer le règlement de la question des écoles séparées adopté il y a une couple d'années; elle espère plutôt que la minorité française du Bas-Canada ne concédera à la minorité anglo-protestante rien de plus que ce qui est accordé à la minorité dans l'autre partie de la province. » Rose énuméra alors les amendements souhaités par les protestants du Bas-Canada: le droit pour les propriétaires non résidents d'affecter leurs taxes à l'école de leur choix, la participation aux taxes des corporations et un contrôle plus direct, par les protestants, de leurs propres écoles.

Cartier, procureur général pour le Bas-Canada, fut fidèle à la longue tradition de libéralité de sa province. Il assura Rose que le gouvernement se rendrait aux désirs de la minorité protestante.

John Sandfield Macdonald posa aussitôt au gouvernement une question assez embarrassante: « Le gouvernement étant à ce moment disposé aux confidences, je crois qu'il n'est pas sans quelque importance que nous sachions s'il a l'intention d'accorder à la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes droits et privilèges qui vont être accordés aux protestants du Bas-Canada. » Cartier n'avait pas d'engagement à prendre au nom de la section haut-canadienne du ministère. Il répondit qu'il ne pouvait faire à la fois son ouvrage et celui des autres, que le procureur général pour le Haut-Canada était à ce moment absent de la Chambre, mais qu'il ne doutait pas que John A. Macdonald pourrait

répondre quand il en aurait l'occasion. John Sandfield Macdonald demanda alors, vraisemblablement avec une pointe de malice, si le président du Conseil, qui n'était autre que George Brown, serait assez bon pour donner, en l'absence du procureur général, l'information désirée. Brown ne se compromit pas: « Si mon honorable ami attend de moi une réponse, je puis seulement dire que les dispositions du bill scolaire concernant le Haut-Canada n'ont pas encore été examinées par le gouvernement. Dès qu'un bill aura été préparé, il sera déposé sans délai devant la Chambre. » Charles Alleyne, de Québec-Ouest, répliqua: « J'espère sincèrement que le gouvernement se sent disposé à accorder aux catholiques du Haut-Canada les mêmes privilèges qu'il vient tout juste de promettre aux protestants du Bas-Canada. »

Quelle déclaration allait faire John A. Macdonald? Le 25 février 1865, un journaliste catholique écrivait à l'évêque de Toronto que Macdonald venait de donner au vicaire général de Kingston et à un laïc de la même ville la plus entière assurance que la minorité catholique du Haut-Canada serait traitée absolument de la même façon que les protestants du Bas-Canada. Il semble bien que la sincérité de Macdonald ne puisse être mise en doute. Son biographe, sir Joseph Pope, écrit dans ses mémoires: « M. Macdonald disait qu'il désirait autant que quiconque de voir tous les enfants fréquenter ensemble l'école commune et que, s'il n'en avait tenu qu'à lui, il n'y aurait pas d'écoles séparées. Mais il fallait respecter ceux qui différaient d'avis avec nous. Ils avaient le droit de refuser un genre d'écoles qu'ils ne pouvaient en conscience approuver. » Macdonald avait donc été favorable à la législation sur les écoles catholiques de sa province. Autre point à noter: les excellentes dispositions des législateurs bas-canadiens à l'égard de la minorité protestante exerçaient sans doute une heureuse influence sur un homme qui avait trouvé dans le Bas-Canada un groupe imposant d'alliés politiques. Mais il n'était pas seul dans la section haut-canadienne du ministère: il y avait Brown et les deux autres membres de son parti. Et il y avait d'autres députés haut-canadiens opposés aux écoles séparées. Aussi, le moment venu de faire la déclaration attendue par la Chambre, Macdonald éluda le problème, se contentant de dire qu'après l'approbation des résolutions sur la Confédération et leur présentation au gouvernement anglais, le gouvernement soumettrait à la Législature les problèmes non réglés, comme la constitution des gouvernements locaux et la question scolaire.

La question devait nécessairement rebondir. Le 14 mars, juste avant le vote sur les résolutions de Québec, François Bourassa, député de Saint-Jean, proposa, appuyé par Alexandre Dufresne, député d'Iberville, un amendement qui demandait de placer la minorité catholique du Haut-Canada sur le même pied que la minorité protestante du Bas-Canada. L'amendement fut battu par un vote de 85 contre 20. L'appendice

historique au rapport minoritaire des quatre membres catholiques de la Commission Hope précise que le vote ne signifie pas que ces quatre-vingt-cinq députés étaient tous opposés au traitement indentique des deux minorités; il y en avait parmi eux qui s'étaient clairement prononcés en faveur de l'égalité de traitement; le vote fit plutôt le partage entre les partisans et les adversaires de la Confédération. Les catholiques qui votèrent contre l'amendement — Cartier en fut — se dirent vraisemblablement que si la question scolaire était une pierre d'achoppement pour la Confédération, il en sortirait plus de mal que de bien. Le même jour, les résolutions de Québec furent adoptées par un vote de 91 contre 33. Aucune mesure législative n'avait été présentée durant la session pour perfectionner le statut scolaire des protestants du Bas-Canada et des catholiques du Haut-Canada. Deux bills allaient être présentés à la session de 1866 (8 juin-15 août), la dernière sous l'Union.

LA SESSION DE 1866

Le 31 juillet, Hector-Louis Langevin, solliciteur général pour le Bas-Canada, présenta au nom du gouvernement un bill scolaire qui accordait à la minorité protestante bas-canadienne ce qu'elle désirait.

Le 6 août, à la demande du gouverneur général à qui elle avait été adressée, Cartier déposait en Chambre une pétition datée du 30 juillet et signée par l'évêque coadjuteur de Québec et les évêques de Montréal, Ottawa, Saint-Boniface, Hamilton, Sandwich, Kingston, Toronto et Saint-Hyacinthe. Ces évêques déclaraient respectueusement que tous les droits et privilèges accordés à la minorité protestante du Bas-Canada devraient être étendus, en simple justice, à la minorité catholique du Haut-Canada.

Le 3 août, Robert Bell, propriétaire du journal le *Citizen* d'Ottawa, président de l'*Ottawa and Prescott Railway Company* et député de Russell, avait présenté un bill qui amendait la loi Scott de 1863. Les principaux articles demandaient: l'usage des rôles municipaux d'évaluation pour la détermination de la taxe scolaire; la permission pour les catholiques non résidants de payer leurs taxes à l'école séparée; la distribution des taxes des corporations d'après la fréquentation scolaire; des octrois pour les universités, les collèges classiques et industriels, les séminaires, la division de ces octrois entre protestants et catholiques se faisant d'après leur population respective; un plus grand contrôle des catholiques sur leurs écoles.

Premier fait intéressant à noter: le député de Russell était protestant; c'est du moins la conclusion que permettent des recherches attentives faites à différentes sources. Sa démarche en faveur des catholiques peut s'expliquer par des dispositions personnelles. Elle peut aussi avoir été déterminée par le fait que le comté de Russell comptait un grand nombre de catholiques. Second fait à souligner: contrairement au bill du sollici-

teur général du Bas-Canada, celui de Bell était une simple mesure privée.

La première lecture de son bill terminée, Bell proposa, appuyé par J.-M. Currier, député d'Ottawa, que la seconde lecture eût lieu le lendemain, soit le 4 août. Thomas Scatcherd, député de Middlesex-Ouest, proposa, appuyé par James Lyons Biggar, député de Northumberland, le renvoi de la seconde lecture à six mois. Le débat s'engagea sur cette motion. Le ministre des Finances, Galt, proposa, appuyé par Cartier, l'ajournement du débat. D'où nouvelle discussion. La Chambre fut levée d'office à six heures du soir, en conformité avec le règlement. Le débat ne fut pas repris à l'autre séance du soir.

Il y eut aussi tempête en dehors de la Chambre. Ryerson réagit violemment. Le 4 août, dans une longue lettre à William McDougall, secrétaire provincial pour le Haut-Canada, le surintendant de l'Éducation écrivait que le bill Bell était « le plus déloyal, le plus partial et le plus perfide que l'on puisse concevoir ». Il répétait que les autorités religieuses avaient adopté la loi Scott comme un règlement final, affirmait que le problème scolaire ne se posait pas de la même façon dans les deux provinces, discutait certains articles du bill et terminait en déclarant que la population du Haut-Canada, aussi bien que celle du Bas, avait le droit d'attendre du gouvernement qu'il protègeât et améliorât le système scolaire. Ce système scolaire, pour Ryerson, c'était donc avant tout, sinon uniquement, les écoles communes.

La tempête parlementaire et extra-parlementaire amena, le 7 août, le retrait des bills Langevin et Bell. On n'a, je crois, qu'à se reporter au discours de John Rose, mentionné plus haut, pour avoir l'explication de ce double retrait: la majorité protestante du Haut-Canada, opposée à l'amendement de la loi Scott, ne désirait pas voir la majorité catholique du Bas-Canada concéder à la minorité protestante plus que ce qui était accordé à la minorité catholique de l'autre province. Le perfectionnement de la législation scolaire à l'égard des deux minorités allait donc dépendre des futures législatures provinciales. Fidèle à son passé, la province de Québec donnera vite un splendide exemple de libéralité. (Voir, sur l'évolution scolaire de la minorité protestante du Québec, l'article du P. Rolland Boyle, S. J., dans *Relations* de septembre 1943, p. 228.)

Après l'exposé de tout ce qui précède, on trouve bien curieux le deuxième paragraphe de l'article 93 de l'Acte de 1867:

Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec.

Les délégués des provinces se réunirent à Londres, en décembre 1866, pour préparer le texte définitif de la constitution canadienne. Alexander Galt, qui avait quitté le ministère lors du retrait du bill Langevin, se

rendit à Londres comme représentant attiré de la minorité bas-canadienne. Il obtint pour elle une garantie qui devint le troisième paragraphe de l'article 93:

Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subseqüemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'une autorité provinciale quelconque affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation.

La minorité protestante du Québec n'a jamais eu à invoquer cette garantie. Les recours au gouvernement fédéral vinrent toujours, et sans succès d'ailleurs, des minorités catholiques: Nouveau-Brunswick (1871), Ile-du-Prince-Édouard (1877), Manitoba (1890), Territoires du Nord-Ouest (1893), Ontario (1916).

L'histoire de ces différents recours est d'une accablante tristesse. Elle permet d'affirmer que les « Pères » catholiques de la Confédération ont été idéalistes, naïfs même, s'ils ont pensé que l'article 93 sauvegarderait

efficacement, en cas de difficultés, le sort des minorités catholiques.

* * *

Cet article suggère plusieurs réflexions. Nous en retiendrons une. Quand la Commission Hope interprète rigidement le paragraphe premier de l'article 93 de l'Acte de 1867, — ce paragraphe est l'équivalent du sixième paragraphe de la quarante-troisième résolution de la Conférence de Québec, — elle marche sur les traces d'un grand nombre de parlementaires haut-canadiens de l'époque. S'il est utile de constater le fait, il ne faut pas s'en effrayer. Nous avons vu dans l'article précédent, en utilisant le rapport même de la Commission, que la loi de la vie fut plus forte que l'intransigeance légale. Nous avons aussi montré, en invoquant les témoignages de trois anglo-protestants, pourquoi cette défaite du légalisme était inévitable. Cette défaite cependant est loin d'avoir été complète. Nous verrons dans un dernier article les désirs actuels des catholiques.

CHRONIQUE DU THÉÂTRE

André PÂQUET, S. J.

Federigo chez les Compagnons

Sur un conte de Prosper Mérimée, René Laporte a échaudé une histoire qui, mieux unifiée, eût pu constituer un drame. Dans cette macédoine, déroutante et imprévisible comme la vie, miroite pourtant une figure, si curieusement humaine qu'on est forcé d'y reconnaître les traits de l'homme tout court. Ce Federigo, dont l'ambition, l'orgueil, l'indépendance, l'égoïsme et la naïveté font un être d'une rare mobilité, est au surplus affamé de bonheur. Le personnage nous ressemble, et c'est le principal intérêt de sa longue et intermittente histoire.

Heureusement, Jean Coutu possédait tout le talent et l'enthousiasme nécessaires pour animer ce complexe symbole. Secondé dans le jeu par Thérèse Cadorette, qui sut nuancer les multiples visages d'Olivia, et dans la mise en scène par Robert Prévost, dont les décors dégageaient la couleur, l'atmosphère et le charme d'un conte, Jean Coutu nous a donné un Federigo dépassant la vraisemblance d'une époque et vivant si bien sur le plan de l'immuable vérité qu'il parvint à nous y entraîner. Aussi, quand Federigo consent enfin à aimer ce qui lui est offert, — la mort, puisqu'il ne peut d'ailleurs plus l'éviter, — nous savons, comme d'expérience, que pour trouver le bonheur il nous faudrait cesser de le fuir, et nous sommes étonnés que l'aventure de cet insatiable ait suffi à Jean Coutu pour nous révéler l'image de toute vie humaine.

Cette belle réussite révèle les ressources de Jean Coutu comme metteur en scène, et rappelle que le théâtre de fantaisie poétique est une spécialité des Compagnons.

Maître après Dieu au Théâtre du Nouveau Monde

Les embarras du capitaine Joris Kuiper n'auraient que l'intérêt d'un fait divers si Jan de Hartog n'en avait signalé toute la profondeur humaine et surnaturelle. Dans les pages d'une vieille Bible qu'il tient de son père, puis sous les traits de Juifs apatrides qu'il a pris à son bord, Kuiper découvre la volonté de Dieu, la grâce l'envahit et transforme son devoir de capitaine en vocation à l'héroïsme chrétien. Pour rendre ses passagers à la vie d'hommes libres, il lui faudra s'opposer à la sagesse des nations, s'entêter dans un projet qu'on lui prouve impossible, inutile, insensé, perdre un à un tous ses soutiens: protection de son pays, fidélité de son équipage, souvenir d'un père honnête et même confiance de ceux dont il défend le sort. Une fois la lutte engagée, le croyant que soutient la grâce ne triomphe jamais que par le sacrifice: et Kuiper saborde son navire pour sauver l'équipage et les passagers.

Évidemment soucieux de pittoresque, Jean Dalmain donne au mécanicien Davelar un relief savoureux, mais accorde à sa mise en scène une ampleur et des résonances distrayantes. Débordant le lieu scénique, l'action comme l'attention s'éloignent trop souvent de la cabine du capitaine, et Jean Gascon doit dominer cet arrière-plan de vie maritime avant de nous faire entendre que le vrai drame ne peut se jouer et progresser que chez Kuiper. Tous ses camarades le soutiennent du reste fort bien par l'interprétation discrètement réaliste de leur rôle. Et le succès de *Maître après Dieu* est attribuable à une équipe dont les artistes savent collaborer avec intelligence et ferveur à la mise en valeur d'une œuvre dramatique.

HORIZON INTERNATIONAL

ITALIE **L**E 10 FÉVRIER, veille de la fête de Notre Dame de Lourdes, Pie XII adressa une émouvante « Exhortation aux fidèles de Rome ». Il exprima une vive inquiétude devant la « périlleuse situation extérieure »; une « torpeur trop répandue » empêche de voir « une situation générale que nous n'hésitons pas à qualifier d'explosive... Les dangers qui pèsent maintenant sur la génération présente font trembler les esprits ouverts à la réalité ». Il faut tout faire pour éviter un « malheur aussi immense ».

Il demanda à ses auditeurs de transformer le monde, qui ne peut être sauvé que par un retour à Dieu. Des millions de personnes réclament un changement de route. Il faut l'intervention de Dieu dans la vie privée et publique; sans elle, le monde ne peut que périr. C'est à Rome, maîtresse spirituelle des nations, de donner l'élan. Quant à lui, puisque Dieu l'a appelé à la responsabilité du souverain pontificat, il doit être le héraut d'un monde meilleur. C'est l'heure de l'action; que chacun se mette à la besogne.

Il y avait de l'angoisse dans la voix de Pie XII quand il décrivait la situation générale avec un accent aussi sombre. Aussitôt, S. Êm. le cardinal Micara, vicaire du Pape pour la ville de Rome, chargea le doyen (*camerlengo*) des curés de Rome, le P. Tenzi, de coordonner l'œuvre de renouveau spirituel, dans le diocèse de Rome, dans le sens voulu par le Souverain Pontife. Chaque soir, à Radio-Vatican, le P. Lombardi commenta le discours pontifical. C'étaient de curieuses harangues, au cours desquelles il répondait avec une rare énergie aux attaques quotidiennes des journaux; puis, il reprenait le ton évangélique de l'homélie. Des réunions furent convoquées dans les diverses paroisses de la ville. Le dimanche 17 février, les catholiques romains furent convoqués à Sainte-Marie-Majeure pour entendre un sermon du P. Lombardi, les mots d'ordre du P. Tenzi, et recevoir la bénédiction du cardinal vicaire. Longtemps avant le début de la cérémonie, la place regorgeait de monde. A l'intérieur, une foule énorme remplissait la radieuse basilique, que nous n'avions jamais vue aussi belle. Ses étincelantes mosaïques du V^e siècle, qui font ceinture au-dessus de la colonnade avant d'aboutir à l'arc triomphal que tous les archéologues et artistes ont étudié, le glorieux *Couronnement de la Vierge* qui remplit l'abside depuis le XII^e siècle, tout cela avait été rafraîchi et restauré au cours de ces dernières années; on avait installé un grandiose éclairage électrique qui faisait ressortir la splendeur de ce décor. Dans cette inoubliable beauté, qui résumait des siècles d'humble et magnifique dévotion à Notre Dame, nous récitâmes le chapelet et écoutâmes les orateurs. Que chacun serve Dieu de son mieux, qu'il s'efforce de faire resplendir le Christ autour de lui; si tous font leur part, le « monde meilleur » ne tardera pas à venir.

Immédiatement après le discours du 10 février, une tempête formidable s'éleva dans la presse de gauche contre le discours du Pape. *L'Unità* communiste rationna sévèrement ses nouvelles sur Volokolamsk, Korneichuk, l'Amou Daria, etc., pour s'enrager, en première page, contre le Pape, l'Action catholique et le P. Lombardi, qu'on accusa en bloc de faire de la politique. Les socialistes de M. Nenni, qui furent les grands brûlés de 1948, quand leur rôle se limita à tirer quelques marrons du feu pour les bolchéviques, tinrent le même langage que *L'Unità*, mais dans un italien moins russe. Le *Directoire* du parti libéral italien publia, le 15 février, le communiqué suivant:

Le parti libéral italien, ayant réaffirmé la pérennité de la tradition du *Risorgimento*, qui réalisa l'unité nationale en

assurant l'autorité de l'État et la liberté du citoyen dans le respect intégral de la liberté de l'Église, et en permettant l'épanouissement du sentiment religieux réconcilié avec la patrie, purifié de l'ingérence d'intérêts temporels et élevé au-dessus des intérêts politiques,

avertit que tout acte destiné à renverser les valeurs de cette tradition constitue un grave désordre pour la conscience des citoyens, une atteinte à la souveraineté de l'État et un dommage certain pour la religion.

Interprète de l'inquiétude du pays, il signale aux organes responsables de l'État et à tous les partis démocratiques l'activité déployée par des porte-voix de l'Action catholique, en violation ouverte de la constitution et des pactes du Latran.

Nous ne pensons pas que cette déclaration ait un grand écho à l'intérieur du pays. Le parti libéral italien, comme le parti du même nom en Angleterre, appartient plus au passé qu'au présent; d'ailleurs, les libéraux eux-mêmes sont divisés, et il y en a de toutes les nuances. *Il Tempo*, dans plusieurs articles remarquablement rédigés, reconnu aux catholiques leur droit de s'organiser comme bon leur semblait. Après tout, est-on libéral, oui ou non? La déclaration libérale aura peu d'effet sur le front communiste et nenniste, dont les membres, comme les surhommes nitezschéens, se sont situés non seulement au delà du bien et du mal, mais bien au delà de toute logique. Peu de catholiques, pensons-nous, se laisseront impressionner par une déclaration dont l'objectivité prêtait à d'écrasantes répliques: ce n'est tout de même pas le parti libéral qui, en 1870, régla la question romaine. Quant à « l'épanouissement du sentiment religieux » durant les années sombres du régime libéral, les personnes âgées s'en souviennent encore. Non, il ne nous semble pas que la déclaration libérale soit destinée à avoir beaucoup d'effet en Italie; elle peut avoir, par contre, des conséquences imprévues à l'étranger auprès de quiconque est indisposé à priori contre le Saint-Siège.

S'il est vrai que le discours du Pape et la vitalité redonnée aux activités catholiques qui en a été le résultat ne peuvent avoir que des conséquences politiques indirectes, il est tout aussi vrai que la déclaration libérale, elle, relève exclusivement de la politique de parti.

Pour la situer comme il convient, il faut revenir à 1948.

Au début de 1948, un groupe de catholiques italiens décidèrent de coordonner leurs efforts en vue de l'action civique en général, de l'action électorale en particulier. L'idée ne semble pas être venue d'un seul, elle mûrit simultanément de divers côtés. Quelqu'un devait prendre l'initiative de grouper les forces italiennes contre une avance communiste. Ceci ne pouvait être fait par l'Église dont la tâche est d'ordre surnaturel. L'Action catholique ne pouvait s'en charger, car, par sa nature, elle exclut l'action politique de parti. On décida de former des *comités civiques*. Ces comités n'avaient pas pour objet de créer de nouvelles organisations de masse; ils devaient coordonner, sur le plan civique, ce qui existait déjà sur le plan religieux. Il y eut un comité civique national, des comités civiques diocésains, des comités civiques paroissiaux. On y faisait entrer les hommes et les femmes qui exerçaient une influence réelle dans la communauté — des directeurs d'œuvres, des présidents de sociétés religieuses, etc.

En ce temps-là, les cadres étaient occupés dans une large mesure par les communistes. Durant le fascisme, ils avaient mis sur pied et maintenu une organisation illégale; elle milita dans la résistance; elle obtint les faveurs des armées libératrices; elle était en place. Il y avait des régions entières où les

communistes occupaient toutes les mairies; la plupart des villes principales étaient dans leurs mains.

Pie XII fut seul alors à se rendre compte qu'une victoire communiste en Italie signifierait une victoire communiste dans toute l'Europe — gage formidable de succès mondial. Alors, le rideau de fer se déplacerait jusqu'à l'Atlantique. Cela, il le vit avec une clarté de vision. Comme toujours, lorsqu'il est convaincu d'une vérité, il en parla à tout le monde, et la flamme qui réveilla l'Italie jaillit du Vatican. Le 28 mai 1948, quand la ville de Rome se réunit sur la place Saint-Pierre pour recevoir la bénédiction *Urbi et Orbi* qui couronne les solennités pascales, Pie XII prononça l'extraordinaire discours dont nous rendimes compte, immédiatement, dans *Relations*. Ce discours insuffla une vigueur extraordinaire à tous les gens de bonne volonté. Tout le monde se mobilisa. Les séminaristes laissèrent leurs études et, pour bien affirmer qu'ils n'intervenaient pas dans la mêlée avec l'autorité de leur vocation, mais tout simplement comme citoyens, égaux en droits avec tous, ils ôtèrent leurs soutanes; ils collaborèrent avec les universitaires, les jeunes d'Action catholique, pour donner la réplique aux professionnels du parti qui ne s'imaginèrent pas, alors, d'où sortait cette jeunesse brillante, déterminée, ferrée sur toutes les questions, et qui n'avait jamais été à une telle fête. Entre jeunes prêtres, on parle encore de la magnifique expérience acquise alors au contact des masses. Ça, c'était du réel, et les études subséquentes en acquirent un renouveau de vitalité. Sur les murs, les affiches se multiplièrent avec une rapidité vertigineuse, plus vite encore que les adversaires les déchiraient; mais pour chaque affiche rouge, il y en avait six autres, et quelles affiches! On parle encore de la colère que fit le chef socialiste, M. Nenni, quand il se revêtit dans la soutane violette d'un prélat romain, souriant avec une bénignité gracieuse sous son chapeau ecclésiastique. Il ne l'avait pas volé. Pourquoi son journal avait-il imprimé une immonde calomnie contre celui-là même qui lui avait donné l'hospitalité durant les dangereuses années de la domination nazie? L'Amérique s'intéressa. M. Generoso Pope organisa, aux États-Unis, la prodigieuse avalanche de lettres et de colis qui inonda l'Italie au moment décisif. Cette intervention des Italo-Américains eut une grande importance, surtout en Sicile et en Calabre; les provinces du sud votèrent pour la démocratie chrétienne presque à l'unanimité. Le jour des élections, on organisa le transport des infirmes (et des indolents). Les religieuses cloîtrées sortirent de leurs couvents, votèrent et empêchèrent d'autres personnes de voter à leur place et en leur nom. Le front rouge, qui s'était attendu à la majorité absolue, se trouva démantibulé. Pour la première fois dans l'histoire contemporaine, sauf erreur, un parti chrétien avait obtenu la majorité absolue des sièges.

Cette étonnante victoire était due peut-être moins à tel ou tel facteur individuel qu'à l'heureuse coordination de tous les efforts. M. Gedda se révéla remarquable organisateur. La sagesse conciliante de M. de Gasperi conserva la bienveillance de nombreuses influences, qu'une attitude moins ouverte eût jetées dans le camp opposé ou tout au moins dans l'inaction. La sympathique avalanche américaine confirma bien des hésitants, fit sentir aux Italiens la chaude amitié de leurs parents d'outre-Atlantique. L'esprit de désintéressement surnaturel qui anima tout le monde, depuis le Souverain Pontife jusqu'au plus humble séminariste, fut peut-être le facteur décisif. Cela, et la *peregrinatio Mariae*, quand les images les plus vénérées de chaque région furent portées à travers les provinces. Celle de Notre Dame de Pompéi à travers les diocèses du sud laissa des souvenirs inoubliables.

D'autres élections s'annoncent pour le printemps; mais la situation n'est pas tout à fait la même qu'en 1948. D'abord,

on ne prendra plus le bloc rouge par surprise. Les stalinistes ne commettent pas la même erreur deux fois. Quant au parti démocrate-chrétien, il porte depuis quatre ans les responsabilités du pouvoir. Malgré l'immense misère de l'après-guerre, la situation faite à l'Italie par la défaite du fascisme et la disparition de ses colonies, malgré les faveurs accordées à la Yougoslavie de Tito aux dépens de l'Italie et les malheurs de l'inondation et de la disette, le gouvernement de M. de Gasperi a vécu, et c'est énorme. L'Italie est disciplinée, on la sent gouvernée. Dans les villes, du moins, la misère ne s'étale pas plus qu'à l'époque mussolinienne — on me dit qu'il y en a bien davantage à la campagne. Parmi les facteurs négatifs, il faut nommer en premier lieu la désillusion. On ne savait plus, en Italie, qu'il y a une marge énorme entre les illusions électorales et les réalités subséquentes. On s'était trop attendu à des miracles. On reproche au gouvernement de ne pas avoir su briser la *terreur communiste*, c'est l'expression dont on s'est servi. Il faut donc décompter presque tout ce qu'on colporte au sujet du ministre de l'Intérieur, M. Scelba. La terreur, paraît-il, est réelle dans le monde ouvrier, où le syndicat communiste de M. de Vittorio oblige les ouvriers, quand il en a le pouvoir matériel, à s'abonner à *l'Unità* et payer cotisation — sous peine de perdre leur emploi. Beaucoup de fonctionnaires, paraît-il, seraient communistes et communistes et paralyseraient de façon remarquablement efficace l'action des ministres responsables. De temps à autre, la police trouve des dépôts d'armes. On parle de terreur réelle.

C'est dans cette perspective qu'il faut lire le texte du parti libéral que nous citâmes plus haut. L'enjeu des élections est le même qu'il y a quatre ans: une majorité communiste ou « démocrate-populaire » absolue ferait passer l'Italie derrière le rideau de fer. Jamais les Nations Unies ne risqueraient une action militaire pour s'opposer à un succès électoral, même si celui-ci est dû dans une large mesure à la fraude et à la violence. Faut-il regarder cette déclaration libérale comme un appel à l'opinion publique anglo-américaine, pour l'inviter à se désintéresser des démocrates-chrétiens en faveur de quelque groupe moins mal vu par les loges maçonniques? Une erreur de jugement pourrait être fatale. Nous constatons, avec un étonnement qui est presque de l'épouvante, qu'il y a des gens qui font de l'anticléricalisme à l'heure qu'il est. Dans le *Manchester Guardian* du 21 février, on peut lire l'entrefilet suivant à propos d'un débat qui avait eu lieu, à Paris, au sujet de l'Europe:

The debate showed, says our Paris correspondent, that an increasing weight of criticism is being directed against M. Schuman personally. Many socialists and anticlericals object to foreign policy being in the hands of a Roman Catholic, whom they see as an exponent of a papal conception of European unity.

M. Schuman est, avec MM. Adenauer et de Gasperi, un des trois grands artisans de l'unité européenne. Sa réputation d'homme intègre et capable n'est mise en doute par personne. Comme on n'a rien d'autre à lui reprocher, on lui fait grief, maintenant, d'être *Roman Catholic*. Faut-il mettre tous ces faits en relation avec l'opposition américaine à l'établissement de rapports diplomatiques avec le Vatican? Croit-on, dans certains milieux influents du monde anglo-saxon, qu'on peut sans danger imminent lutter contre les forces catholiques? Les batailles se gagnent et se perdent non seulement où les soldats se rencontrent, mais tout autant dans les chancelleries. Il en est de même des élections. Pie XII, qui est témoin plus que tout autre de ces folies de division, sait qu'il n'y a qu'un remède, le retour à Dieu. C'est ce qu'il vient de demander aux Romains pour leur carême.

Joseph-H. LEDIT.

Rome, le 6 mars 1952.

LES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Mgr Georges CHEVROT: *La Victoire de Pâques. Instructions paroissiales pour le temps paschal.* — Paris, Bonne Presse, 1951. 300 pp., 19 cm.

DIT MONSEIGNEUR dans l'introduction: « Le « genre sermonnaire », il est vrai, est passé de mode aujourd'hui. Mais après bientôt un demi-siècle consacré à la prédication, j'ai l'impression de n'avoir jamais été capable de composer des « sermons ». Je n'ai fait que livrer mes pensées à mes frères, et c'est pour accéder à leurs désirs que je leur offre ces froids résumés auxquels, je l'espère, leur réflexion saura rendre la vie qui les avait animés. » Nous, au lieu de « froids résumés », nous dirons « substantiels résumés ». D'un excellent prédicateur qui, par la grâce de Dieu, ouï, oublie de prêcher pour mieux s'expliquer et expliquer.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

J.-B. GOSSELIN, S. J.: *Sujets d'oraison pour tous les jours de l'année, d'après les évangiles.* T. IV. Troisième édition revue et augmentée. — Toulouse, Apostolat de la Prière, 1951. 536 pp., 18,5 cm.

DÉJÀ RICHES au départ, ces *Sujets d'oraison* s'enrichissent encore d'une édition à l'autre. Celle-ci a profité largement de l'encyclique *Mystici corporis*, et les sujets concernant la très sainte Vierge ont prospéré d'une façon particulière. L'œuvre du P. du Pont était classique; l'œuvre du P. Gosselin, qui s'en inspire, nous la rend toute proche. Un autre triomphe du *nova et vetera* qu'on partagera volontiers, surtout dans les maisons religieuses et les presbytères.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

Dom Albert SCHMITT: *La Prière de l'Église pour les malades.* — Paris, Lethielleux, 1951. 159 pp., 19 cm.

ON TROUVE ICI, réunies par un moine de Solesmes, toutes les prières du missel et du rituel romains (avec texte latin et traduction française), par lesquelles l'Église réconforte ses enfants dans la maladie et les assiste au moment de la mort. Également, des prières pour demander la guérison et, si on l'obtient, remercier Dieu. Aux gens en santé, une page rappelle qu'« il faut mourir » et suggère un moyen de préparer une sainte mort. De brèves introductions, de judicieux commentaires aident le fidèle à mieux comprendre les textes et stimuleront le prêtre à mériter par sa sainteté le don de guérir même les corps, à l'exemple du Christ et de ses premiers envoyés.

Édouard ROY.

Maison Bellarmin.

Essai sur Dieu, l'Homme et l'Univers. Publié sous la direction et avec une introduction de Jacques DE BIVORT DE LA SAUDÉE. — Tournai-Paris, Casterman, 1950. VIII-508 pp., 21 cm.

ÉDITION refondue de l'*Essai d'une Somme catholique contre les sans-Dieu*, paru en 1937 aux éditions Spes, sous la direction et avec une introduction d'Yvan Kologrivov. « Quelques chapitres ont été ajoutés, d'autres supprimés, et ceux qui figuraient déjà dans les deux premières éditions ont été mis au point » (p. V). « Ce livre... expose d'une manière constructive la position du catholicisme sur les grands problèmes que les matérialistes contemporains, et notamment les marxistes, tranchent d'une manière opposée à la nôtre » (p. VI).

Le but est net. Le résultat correspond généralement à l'idéal fixé. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici une encyclopédie technique des principaux problèmes soulevés par le communisme, mais plutôt une réponse rapide, synthétique et justifiée aux questions vitales que nous rencontrons tous les jours en notre monde moderne. Tout de même, les biographies des chapitres I, VII et XIV auraient pu et dû être faites avec plus de soin. L'étude finale sur « Le matérialisme dialectique » semble plus rigoureuse que celle des éditions précédentes. Les considérations touchant au problème de l'évolution ont été refondues et com-

plétées avec avantage. Une certaine ambiguïté, plus ou moins consciente et voulue, flotte encore cependant. Sur « L'origine de l'homme », le même auteur écrit: « L'évolution n'est donc qu'une hypothèse, mais une hypothèse éminemment vraisemblable, vérifiable dans ses nombreuses conséquences et que l'on ne peut rejeter sans la remplacer par une autre au moins plausible » (p. 50). Il conclut pourtant: « Les discussions qui précèdent peuvent donner l'impression que la plupart des données, sinon toutes, continuent à être incertaines. Qu'on se garde d'y céder. D'année en année, le nombre des faits irrécusables augmente. A tout le moins, dès à présent, la plupart des hommes de science ne doutent plus que, du point de vue somatique, l'homme descende de primates supérieurs et que ceux-ci à leur tour soient le résultat d'une longue évolution menant des poissons aux mammifères en passant par des amphibiens et des reptiles » (p. 108).

Jean-Paul DALLAIRE.

L'Immaculée-Conception, Montréal.

PSYCHOLOGIE

Ch.-D. BOULOGNE, O. P.: *Mes amis les sens.* Avant-propos de Maurice Chevalier. — Paris, La Colombe, 1949. 222 pp., 21 cm.

DANS un style simple, clair et direct, l'A. revendique éloquentement la grandeur de notre activité corporelle, en décrivant les merveilles de notre connaissance sensitive. On brode tellement sur les faiblesses et les défauts de ce pauvre « frère âne » qu'il fait bon relever honnêtement les puissances d'enrichissement que sont nos sens. « On parle si souvent de la peine des hommes qu'on pouvait bien, pour une fois, tenter le bilan de quelques-unes de leurs joies. » C'est la dernière phrase du livre; elle exprime nettement l'esprit qui l'anime.

Ne cherchons pas dans ces pages un exposé technique, ni du point de vue expérimental, ni du point de vue philosophique. Ce sont plutôt des considérations humaines, tissées d'observations directes, de fines analyses, de citations choisies, de jugements de valeur et d'applications morales. L'A. possède un don réel de haute et saine vulgarisation. Avec un art subtil, il collige et résume les meilleures pensées sur les sens, puis il les complète de ses propres réflexions en des chapitres cohérents, de lecture facile, instructifs pour l'organisation et la gouverne de la vie personnelle.

La conclusion de l'A., « Plaidoyer pour le corps », met de nouveau en évidence le point de vue éminemment catholique de l'éducation et de la sanctification de l'homme par tout l'homme, dans un épanouissement intégral de tout son être, spirituel et corporel.

Jean-Paul DALLAIRE.

L'Immaculée-Conception, Montréal.

I. KLUG: *Les Profondeurs de l'âme. Études de psychologie et de morale.* Réédition. — Paris, Casterman, 1951. 495 pp., 22,5 cm.

LA MORALITÉ D'UN ACTE humain dépend du degré de connaissance et de liberté dans le sujet qui le pose. Ces deux facultés intellectuelles exercent leur activité en intime dépendance d'autres facultés sensitives: imagination, sensibilité, etc. Tous les moralistes admettent, en théorie, l'influence de ces éléments sensibles sur le volontaire et, par conséquent, sur la moralité des actes humains. La psychologie expérimentale et, plus récemment, la psychanalyse font des recherches méthodiques dans ce domaine obscur où la matière et l'esprit s'influencent si profondément. Il faudrait être spécialiste pour apprécier à sa juste valeur l'ouvrage où le chanoine Klug nous livre ses connaissances et ses expériences. L'honnête homme, cependant, n'hésitera point à recommander cette œuvre de sérieuse vulgarisation à tous ceux — directeurs d'âmes, éducateurs, médecins, avocats et juges — qui par profession doivent guider des êtres humains et porter des jugements sur la responsabilité, la moralité

de leur conduite. Ils y apprendront la prudence requise pour traiter avec les névrosés si nombreux de nos jours, qui, dans « les profondeurs de l'âme », souffrent de quelque blessure cachée à leurs propres yeux.

Le volume est une traduction française d'un texte rédigé en allemand. Ceux qui n'ont lu sur ces sujets que des auteurs français regretteront de ne pas trouver ici un exposé construit avec rigueur. Mais la science est-elle plus vraie quand on la présente en tableaux synoptiques ?

Philippe BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

BIOGRAPHIES

Raymond CHRISTOFLOUR: *Grignon de Montfort, apôtre des derniers temps*. — Paris, Éditions du Vieux Colombier, 1947. 227 pp., 22,5 cm.

CETTE biographie reconstitue de façon prenante le drame de Grignon de Montfort, conquérant de haute lutte la liberté des enfants de Dieu, lesquels deviennent facilement des enfants terribles lorsqu'ils entreprennent pour l'amour de Dieu le combat contre le mal, contre tous les conformismes surtout. Même dans l'Église, l'humain tend à l'inertie dans le formalisme et la fausse tradition. Les hommes dociles aux inspirations originales de l'Esprit Saint ont pour mission de briser les cristallisations qui paralysent l'action de la grâce divine. Saint Grignon de Montfort est de ces hommes; l'A. le montre bien. Le dernier chapitre explique le sens du message de notre saint, qui prêcha la fin du monde. D'après l'A., les signes avant-coureurs de la « parousie » signalés par le saint se réaliseraient à notre époque. J'avoue que les références empruntées aux Écritures m'ont plus impressionné ici que les citations de Léon Bloy, de Péguy et de Bernanos.

Philippe BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

Germain LESAGE, O. M. I.: *L'Évêque errant — Mgr Ovide Charlebois*. — Ottawa, Éditions de l'Université, 1951. 195 pp., 23 cm.

CE N'EST ni une biographie ni une autobiographie que présente l'A. Plutôt l'histoire d'une âme de missionnaire racontée par elle-même, et tirée du journal spirituel de Mgr Charlebois, de ses notes et de ses lettres aux membres de sa famille. Ame douce et tendre, le P. Charlebois (car c'est de la première partie de sa vie qu'il est surtout question) se révèle à nous en toute simplicité, avec sa foi inébranlable, ses bonheurs et ses désolations. « Ça prendrait un fou, écrit-il, pour vivre en ces steppes nordiques sans aucun espoir éternel. Mon Dieu, je ne veux qu'une chose, c'est que vous daigniez transformer chaque minute de ma vie en une bribe de martyre. » Ses bourreaux furent le froid du Keewatin et du Cumberland, les Indiens, les protestants, la neige, les voyages, les chiens, la nourriture, les poux, les moustiques, les souris et surtout l'isolement. Enfant d'une famille de quatorze, dont cinq furent prêtres, le Père Ovide a beaucoup souffert de l'éloignement des siens, de la solitude du cœur. Il a pleuré, mais sa foi l'a soutenu; il n'a jamais regretté le « pacte » conclu avec Dieu et qu'il avait signé de son sang. Sa recette pour l'apostolat: aimer, aimer et être joyeux. Son refrain: il faut que nous soyons des saints. Après vingt-trois ans d'un exténuant apostolat, le Père Ovide accepte, à son corps défendant, le fardeau de l'épiscopat. Il reprend sa course apostolique et continue à travailler jusqu'au bout dans le pays « du vent du Nord ». C'est « l'évêque errant, dévoré par la vermine, n'ayant ni pain, ni sel, ni sucre; il a fait halte un soir, au matin il est reparti » (L.-F. Rouquette).

Lucien PORCHERON.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Jérôme SZALAY, O. S. B.: *Le Cardinal Mindszenty*. — Paris, Mission catholique hongroise, 1950. 218 pp., 19 cm.

UN NOUVEAU LIVRE sur le cardinal hongrois, condamné à perpétuité il y a trois ans. Et malgré ce laps de temps, le cas garde son actualité, non seulement parce que la condamnation du cardinal Mindszenty reste, dans ses détails, obscure et la conduite de la police communiste, par sa perversité, redoutable, mais parce que des événements récents montrent la persécution

religieuse toujours à l'œuvre dans les pays situés derrière le rideau de fer. Le livre du P. Szalay a le mérite de replacer le cardinal dans le milieu d'où il est sorti et dont il garda l'esprit durant toute sa carrière. Nous connaissons les paysans hongrois, attachés à la tradition nationale et à la religion catholique qu'ils pratiquent avec ferveur. On comprend alors facilement l'enthousiasme populaire que le courage du cardinal souleva chez le peuple hongrois. En même temps, il devient clair que c'était le principal obstacle à l'établissement d'une démocratie populaire. Le régime communiste ne se lassa donc pas d'inventer mensonges et prétextes pour discréditer et écarter l'homme capable de susciter la résistance spirituelle des masses. L'ouvrage fait voir combien l'attitude louvoyante de quelques chrétiens de gauche, des partis démocratiques à courte vue a favorisé la politique communiste. Nous regrettons seulement que l'A. n'ait pas davantage pris soin de dégager nettement la marche chronologique des faits: il y a intérêt à faire connaître la méthode communiste, adaptée au progrès des événements.

Étienne BORBÉLY.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

J. BOUSQUET, O. P.: *Lacordaire*. — Montréal, Éditions du Lévrier, 1951. 142 pp., 19 cm.

IL EST JUSTE que les membres des Cercles Lacordaire connaissent l'essentiel de leur grand patron, bien que rien ne le rattache à notre mouvement de tempérance, si ce n'est l'affection fraternelle du P. Jacquemet. L'A. donne cet essentiel de la carrière tourmentée de son héros, très grand religieux, très grand orateur, artiste et penseur. La première conversion du jeune avocat, son attachement au pape, son amour de la liberté, ses années de préparation studieuse inspireront la jeunesse et le jeune clergé. Avec son « imagination ardente et sa raison froide », Lacordaire, s'il n'a converti personne, a converti l'opinion, en la retournant du voltairianisme au christianisme. Nos démocrates friands de liberté trouveront en lui un maître et un modèle qui sut faire avancer les idées tout en demeurant sur le terrain solide, quand son ami Lamennais perdait le nord. Lacordaire restaura en France l'ordre des Frères Prêcheurs, qui nous a valu une belle transplantation au Canada.

Alexandre DUGRÉ.

QUESTIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Gaston FESSARD: *Paix ou Guerre? Notre Paix*. — Paris, Monde nouveau, 1951. 108 pp., 19 cm.

CE PETIT LIVRE renferme quelques-unes des pages les plus lucides qui aient été écrites en France sur cette vitale question de la paix et de la guerre. L'A. ne se cache pas la gravité de la situation actuelle. Il va même jusqu'à écrire qu'« humainement parlant », il n'y a plus qu'à désespérer du monde, qu'un tel désespoir seul pourra être salutaire, en nous délivrant des illusions et des présomptions faciles pour nous replonger dans notre néant et dans une totale humilité devant Dieu, « seul Maître et Seigneur tant de la nature que de l'histoire », et nous ouvrir ainsi « à la véritable foi et à la véritable espérance en l'Homme-Dieu ».

Le P. Fessard reprend ici la méthode déjà employée en 1936 dans « *Pax Nostra* » et dénommée « la dialectique paulinienne du païen et du juif ». A la lumière de cette méthode, il tente de répondre aux questions suivantes: quelle est « l'attitude commandée par l'espérance chrétienne »? — « que penser de l'objection de conscience? » — « l'option entre les deux blocs soviétique et américain est-elle nécessaire? pour qui opter? » — quelles sont les « conséquences de cette option sur le plan national »?

L'A., comme on le voit, ne manque pas de courage ni même de hardiesse. On pourra discuter certaines de ses positions, mais non l'effort d'objectivité et le profond esprit chrétien qui se révèlent à chacune des pages de ce volume.

Richard ARÈS.

Aldéi LANTHIER: *Le Corporatisme d'association*. — Montréal, 1951. 80 pp., 20 cm.

IL Y A, dans cette brochure, une immense bonne volonté ainsi que de non moins immenses bonnes intentions. L'A. est au courant de la doctrine corporative; son exposé est clair, ses divisions sont nettes. Mais, semble-t-il, il a vu trop grand: il fait

Tél.: FA. 6593

EUGÈNE GAUTHIER Enr.

Menuiserie générale

Spécialité: PORTES et CHÂSSIS

1577, rue Montcalm

Montréal

AMherst 3983

Leblanc & Montpetit

INGÉNIEURS-CONSEILS

Plans de plomberie, chauffage, électricité
et air conditionné

515 EST, RUE DEMONTIGNY

MONTRÉAL-24

N. OUELLETTE & FILS

FERBLANTERIE • COUVERTURE • VENTILATION

Couvertures en gravois garanties pour 10 ans

BElair 2275

4477, AV. COLONIALE

MONTRÉAL



Bureau à la résidence:
7855, rue Drolet — Tél.: TA. 7176

J.-A. POULIN ÉBÉNISTE

Mobilier d'église, confessionnaux, prie-Dieu, etc.
SPÉCIALITÉ: autels liturgiques de tous genres.

Atelier: à l'arrière de 6657 rue St-Denis
Montréal — Tél.: TA. 3545

La Saubegarde

Actif:

\$23,500,000

Assurances en vigueur:

\$133,000,000

protégeant 89,000 assurés

Assurances sur la vie sous toutes ses formes

Congrès mondial de l'Apostolat laïc

Discours du Pape. — Principaux rapports. — Conclusions générales.
— Synthèse de l'apostolat laïc au Canada français. — Prière de
l'apôtre laïc composée par Pie XII.

Brochure de l'Oeuvre des Tracts — \$0.25

LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal - 14

du corporatisme une panacée destinée à régler tous les problèmes qui affectent aujourd'hui l'humanité. Avec une égale assurance, il élabore un programme d'éducation au triple plan primaire, secondaire et universitaire, et il règle le sort de la Société des Nations, laquelle serait modelée sur le corporatisme d'association et comprendrait toute une série d'organismes à rôle bien déterminé par l'A.: Congrès mondial, Sénat académique mondial, Conseil suprême mondial, Sénat législatif mondial, etc. Il aurait été plus simple et plus pratique de nous montrer comment le corporatisme d'association pourrait d'abord fonctionner concrètement dans la province de Québec.

Richard ARÈS.

Dr. Harry MYERS: *The Value of Order*. - Alexis R. WIREN: *Office Workers' Manual*. - R. D. BUNDY: *Self Test for Leadership Qualifications*. — New London (Conn.), National Foremen's Institute, Inc., 1950. 32, 35, 30 pp., 17 cm.

L'ASPECT PRATIQUE de la formation des contremaîtres, la tournure d'esprit qu'ils doivent acquérir pour être estimés des ouvriers et obtenir leur coopération, voilà ce que vous trouverez dans ces trois brochures. Douze autres, publiées par le même institut, complètent la bibliothèque du contremaître. Pas d'exposé doctrinal, mais des faits, des conseils, des détails pratiques. Manuels de savoir-faire et de tact administratifs.

Eugène POIRIER.

Maison Bellarmin.

H. N. CLARKE and E. E. MARTIN: *Thoughts on Management*. Discussion Text. A Presentation of Human Relations Foundation. — New London (Conn.), National Foremen's Institute, 1944. 339 pp., 22.5 cm.

CE CAHIER comprend huit fascicules traitant de la direction humaine des affaires. On y étudie la structure et la fin des entreprises, puis les trois facteurs qui en sont les pivots: les hommes, le capital et la direction, enfin les responsabilités et les devoirs des dirigeants à l'égard des ouvriers. Les auteurs se sont efforcés de livrer aux chefs d'usines des recettes pour mieux comprendre leurs fonctions, mieux connaître leurs hommes et surtout pour corriger dans l'opinion publique les erreurs courantes sur l'administration des entreprises. Texte incomplet, évidemment, pour celui qui désire approfondir le problème des relations industrielles. Mais pour des séances de discussion entre membres du personnel directeur, chaque fascicule apporte une mine de suggestions. On regrette seulement que l'aspect moral et syndical du problème industriel soit à peine mentionné.

How to Prepare a Foreman's Policy. - Foreman's Policy Manual. — New London (Conn.), National Foremen's Institute. 22.5 cm.

LA SOLIDITÉ d'une entreprise repose en partie sur la formation du personnel de maîtrise. Les contremaîtres représentent la direction auprès des ouvriers; ils ont besoin d'être préparés à comprendre les problèmes de l'usine. Voici, en deux cahiers, leur vade-mecum: ensemble des directives et des connaissances que les contremaîtres doivent communiquer aux ouvriers qu'ils commandent. On y catalogue les règlements d'une compagnie ainsi que les clauses du contrat collectif; ce sont les deux sources principales de griefs dans la vie industrielle. Les deux cahiers expliquent le sens des lois et offrent plusieurs conseils utiles pour conduire des hommes. On souhaiterait certaines directives sociales au personnel de maîtrise sur la question syndicale. Même s'ils sont rédigés pour des Américains, ces textes peuvent beaucoup servir à nos contremaîtres canadiens.

Émile BOUVIER.

Maison Bellarmin.

HISTOIRE

Hubert DESCHAMPS: *Les Voyages de Samuel de Champlain, Saintongeais, père du Canada. Colonies et Empires*, 2^e série: *Les classiques de la colonisation*. — Paris, Presses universitaires de France, 1951. 22.5 cm.

DANS CET OUVRAGE, c'est l'introduction surtout qui retient l'attention. Le choix de textes, tout heureux qu'il soit, n'offre rien d'inédit. Après un court tableau de la grandeur et de la décadence du port de Brouage et un aperçu de ce qui était

connu de la Nouvelle-France avant Champlain, l'A. dresse l'inventaire des découvertes accomplies avec ténacité, malgré les difficultés et parfois les oppositions; puis il nous présente l'homme « au service d'une cause dont il est le seul prophète inlassable », qui a « forcé la France à penser au Canada et à s'y maintenir », et à qui il décerne le nom de *père du Canada*, de « cet enfant abandonné (qui) n'a pu vivre que grâce à son dévouement total, à sa seule et persévérante volonté ». Le portrait est impressionnant. A quelques légers détails près, il est juste et ralliera tous les suffrages. La lecture de ces pages est plus qu'une introduction aux textes de Champlain; c'est une invitation à les lire avec l'assurance d'y trouver plus d'intérêt, pour avoir d'abord connu l'homme qui les a rédigés après les avoir vécus.

Paul DESJARDINS.

*Collège Sainte-Marie,
Montréal.*

Bernard SAINT-AUBIN: *Les Origines de la guerre de 1939.* — Montréal, chez l'auteur, 1951. 123 pp., 20.5 cm.

RAPIDE EXPOSÉ des événements qui ont précédé la seconde guerre mondiale. Son mérite: résumer en chapitres précis vingt ans de problèmes complexes. De l'enthousiasme de Versailles jusqu'à la ruée sur la Pologne, on voit l'illusion des conférences de paix se heurter au destin réel des peuples. Cette brièveté a l'avantage de guider adroitement le lecteur dans les dédales de la politique; mais elle réduit à une proportion minime des actes qui eurent alors plus d'importance. Au sujet de la guerre civile d'Espagne, par exemple, il faut comprendre que « l'intervention des pays totalitaires » signifie une action anticomuniste et que « l'abstention des pays démocratiques » cache une assistance réelle au « front populaire ». En Espagne, « l'Angleterre fut strictement neutre »: pour saisir la portée internationale de ce mot de Churchill, il faut avoir, de l'esprit et du style diplomatique propres aux hommes d'État anglais, une connaissance que ne peut inculquer — soit dit sans ombre de reproche — un ouvrage délibérément concis.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

LIVRES POUR ENFANTS

PILAMM: *Le Triomphe de la Croix.* Quatrième album de « La Bonne Nouvelle ». — Tournai et Paris, Casterman, 1950. 32 pp., 30.5 cm.

IL FAUT FÉLICITER les éditions Casterman de leur constant souci de procurer aux enfants des livres à la fois sains et intéressants, surtout quand ces livres se présentent sous la forme d'albums en couleurs. Reprenant la même formule qui a fait le succès des *Aventures de Tintin et de Milou*, les éditeurs offrent audacieusement à leur jeune public l'histoire du Christ en quatre albums resplendissants de couleurs. Le dernier de la série, *le Triomphe de la Croix*, pourrait fournir des sujets de méditation aux enfants durant la semaine sainte et la semaine de Pâques.

Edgard JACOBS: *Le Secret de l'Espadon.* Tome 1^{er}. — Paul CUVELIER: *Les Extraordinaires Aventures de Corentin.* — Chacun, 64 pp., 30 cm. — Bruxelles, Les Éditions du Lombard, 1950.

ENCOURAGÉS par le succès grandissant et, sans doute, bien mérité du *Journal Tintin*, les éditeurs viennent de lancer une nouvelle collection d'albums illustrés comprenant les plus beaux récits déjà publiés dans le *Journal* depuis sa fondation. Les deux premiers qui nous arrivent seront d'autant mieux accueillis qu'ils relatent et illustrent des aventures que la plupart des enfants n'ont pas lues déjà dans le *Journal*, car celui-ci était, à ses débuts, inconnu au Canada. Le récit d'Edgard Jacobs se déroule dans une atmosphère de guerre et comporte à la longue une tension un peu brutale; celui de Paul Cuvelier est plus reposant et se rapproche davantage de ces petits chefs-d'œuvre de finesse et d'humour que sont les *Aventures de Tintin* par Hergé.

Richard ARÈS.

AVRIL 1952

LIBRAIRIE *Flammarion* PARIS - MONTRÉAL Ltée

Le directeur: Guy BOULIZON

VISITEZ notre magasin. — Consultez nos catalogues. — Conditions spéciales aux communautés et bibliothèques paroissiales. — Utilisez notre comptoir postal.

1243, RUE UNIVERSITÉ - MONTRÉAL - CANADA

Tél.: UN. 6-6023

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ISOLANTS

•
PLANCHES MURALES

•
PEINTURES



FONDÉE EN 1872

ALEX BREMNER LIMITED

1040, rue Bleury, Montréal 1, Qué., LA. 2254*

Matériaux de Construction • Isolation • Produits Réfractaires

Bureau: DOLLARD 8492-0528

Résidence: DUPONT 1046

HECTOR GROULX Inc. PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Quelques travaux exécutés récemment:

Maison Bellarmin Bureau de poste central
Maison Saint-René-Goupil Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance
Hôpital Sainte-Marie des Trois-Rivières
Pavillon et Chalet de l'île Sainte-Hélène

7375, RUE CHAMBORD, MONTRÉAL

Tél. BY. 4651

MAURICE LEGARÉ

A. D. B. A., M. I. R. A. C., A. A. P. Q.

Architecte

FRANÇOIS DESCHÊNES
Président

JACQUES PARIZEAULT
Gérant

Deschênes & Fils L^{TÉE}

NÉGOCIANTS EN GROS • IMPORTATEURS
Matériaux de Plomberie-Chauffage

Spécialité :

Accessoires à vapeur, haute et basse pression
1203 est, rue NOTRE-DAME, MONTRÉAL, Tél.: FRontenac* 3175-6-7

J.-A. SAINT-AMOUR Limitée

Entrepreneurs-électriciens

6575, rue Saint-Denis

GRavelle 4311

Avec les hommages de

I. NANTEL INCORPORÉE

Bois de construction

Nous avons collaboré à l'érection du
Centre paroissial de l'Immaculée-Conception

Angle des rues de Montigny et Papineau

CHerrier 1300

En trois mots

¶ Chahut et bagarre, récemment, dans le petit village de Saint-Sauveur, rendez-vous des amateurs de ski. La police locale intervient et blesse d'un coup de feu un jeune homme turbulent. Et les plaintes contradictoires de s'élever. « On devrait apprendre aux policiers à manœuvrer les foules proprement », dit un quidam. « On devrait servir moins librement de l'alcool aux jeunes », riposte un gendarme plein de bon sens. « Ils se croient alors tout permis parce qu'ils sont loin de chez eux », ajoute-t-il, même le vol et la violence.

¶ Un détachement de la police de notre Régie des alcools (dite, en petit-nègre, Commission des liqueurs), avec, en tête, le directeur de toute la police provinciale, s'il vous plaît, vient patrouiller Saint-Sauveur... un jour de mauvais temps et de grand calme dans la solitude du Nord. Depuis plusieurs jours, les gens de la place et les taverniers savaient, d'après une nouvelle parue dans la *Gazette* (24 mars, p. 15), que la police provinciale viendrait faire un petit tour. Il n'y eut rien à signaler. Tout reposait dans Ur et dans Jérimadeth.

¶ Au même endroit, un Anglais, — d'Angleterre apparemment, — chaussé de ses skis, causait avec un ami au beau milieu de la route, bloquant ainsi tout passage. Au chef de police qui le pria de libérer le chemin, le gentleman répondit qu'il n'a pas coutume de recevoir des ordres de la part de « coloniaux ». Il se contente, sans doute, d'accepter leur bacon.

¶ Il faut souligner l'importance de la longue lettre (19 mars) écrite par M. Duplessis à M. Abbott. Détachons-en une phrase: « Les pouvoirs législatifs et administratifs, incontestablement attribués aux provinces, comportent les pouvoirs fiscaux et financiers essentiels. »

¶ Avant le carême, nous annonçons l'*Église vivante*, il y eut, à Racine, retraite fermée pour le clergé de douze diocèses, prêchée par Dom Maure Benson, O. S. B., du prieuré Saint-Grégoire des Trois-Rivières. Mais voici: l'*Église vivante* (*The Living Church*) est une revue épiscopaliennne; Racine est au Wisconsin; le clergé, ce sont les ministres épiscopaliens; Dom Maure Benson est un moine bénédictin anglican; et le prieuré des Trois-Rivières se trouve au Michigan. Quelle confusion!

¶ La Commission internationale catholique pour les migrations, fruit de la sollicitude du Saint Père, annonçait récemment l'ouverture de ses bureaux à 9, rue du Prince, Genève. Son secrétaire général est M. J.-B. Lanctôt, auparavant secrétaire de la Société canadienne d'établissement rural.

¶ Richard Desmond, de Sacramento (Californie), ne loue ses logements qu'à des familles avec enfants. « Les enfants ne peuvent causer plus de dommages à une maison qu'une meute d'adultes montant un charivari. Je suis fatigué de lire tant d'annonces de logements qui donnent à entendre que les enfants sont pires que les termites. »

¶ Mgr Mario Ginnetti, de la Sacrée Congrégation des Séminaires, terminait ainsi une étude sur le *Problème des vocations sacerdotales de l'Amérique latine*: « Quand on entend les fidèles de l'Amérique latine demander des prêtres pour ces terres, on semble entendre de nouveau l'invocation dramatique du Macédonien apparu en vision à l'apôtre Paul, en criant: « *Transiens in Macedoniam, adjuva nos*. Passe en Macédoine et viens à notre secours. » Veuillez le bon Dieu et les hommes que le cri angoissant qui vient de ces terres lointaines en traversant les mers ne se perde pas dans les ténèbres de la nuit! »

QUE FEREZ-VOUS DE VOS FILS?

*Des médecins? Des avocats?
Des ingénieurs? Des hommes d'affaires?*

Cela dépend naturellement de leurs talents, de leurs goûts, des besoins de la société et de vos moyens.

Mais si vos fils ont les qualités requises et du goût pour les *carrières économiques*, n'hésitez pas, et dès la fin de leur cours classique ou de leur douzième scientifique, envoyez-les à

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

(affiliée à l'Université de Montréal et subventionnée par le Secrétariat provincial)

- A ceux qui peuvent se payer une formation universitaire, elle offre un COURS UNIVERSITAIRE.

De trois à cinq années d'études conduisent à la *licence en sciences commerciales*, à la *licence en sciences actuarielles* et à la *licence en sciences comptables*, ce dernier titre donnant droit d'admission dans l'Institut des comptables agréés (C. A.) de la Province.

- Aux autres, elle offre un COURS DE PRÉPARATION AUX AFFAIRES, qui se donne le soir, permettant ainsi à l'étudiant d'acquérir la compétence nécessaire à son succès tout en gagnant sa vie.

Demandez notre
PROSPECTUS GRATUIT

535, avenue Viger
Montréal



Brûleurs Industriels "RAY"

à moteur, à courroie, à turbine vapeur
de 5 HP à 1000 HP chacun

Maison fondée en 1872

BURNER EQUIPMENT Ltd

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS

Vente — Installation — Entretien

4077, rue St-Denis

Montréal

L. L. Roquet, I. P. Q.
J. Duchesne.

Téléphone
Bélair 2153
NUIT & JOUR

Nouveau numéro de téléphone...

CIE DE BOEUF DE L'OUEST

"Hochelaga" Limitée

EN GROS SEULEMENT

Roland Thibault, prés.

HO. 2591*

VEAU • PORC FRAIS • AGNEAU

Spécialité: Institutions

2840, rue ONTARIO EST, MONTREAL
(Cours du C. P. R.)

La clôture à mailles de chaîne



*Le tout galvanisé à
chaud pour résister
aux intempéries.*

embellit tout en protégeant

Les clôtures à mailles de chaîne Stelco ont un certain air de noble gravité qui les rend éminemment propres à la protection des immeubles qui appartiennent aux communautés.

Elles assurent un maximum de protection pendant de longues années.

A la demande des intéressés et sans les engager d'aucune façon, la compagnie Stelco mesurera leurs propriétés et donnera d'utiles conseils touchant leur clôture.

THE STEEL COMPANY OF CANADA LIMITED
MONTRÉAL



**MAGASIN A
RAYONS :**
865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

PONTIAC - BUICK
VAUXHALL
CAMIONS GMC

Sanguinet Automobile Ltée

Ouvert jour et nuit

pour vente de pièces et réparations

1965, rue Lafontaine, Montréal - 24

FAIkirk 3761

"Relations" vous plaît, parlez-en à vos amis

11
IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL